

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 janvier 2021

**L'an deux mille vingt et un et le vingt-cinq janvier à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

En raison des conditions sanitaires et conformément à la loi 1379 du 14 novembre 2020, la réunion s'est tenue en visioconférence à partir de la salle du Conseil Municipal dont la capacité d'accueil est réduite à 8 personnes en présentiel.

Présents : Mr LYAN Pierre (en présentiel), Mme SCACHE Marina (en visioconférence), Mr LE FLOCH Christophe (en présentiel), Mr NORE Michel (en visioconférence), Mme LHOSPITAL Cécile (en visioconférence), Mme VAYSSIE-ROQUES Christine (en visioconférence), Mr BOUCHET Vincent (en visioconférence), Mr CABRERA Carlos (en visioconférence), Mr LAMBERT Thomas (en visioconférence), Mr LAURENT Georges (en visioconférence), Mr BRUN Hervé (en présentiel), Mme ANDANSON Sylvie (en visioconférence).

Excusées ayant donné un pouvoir : Mme GANOT Régine a donné un pouvoir à Christine VAYSSIE-ROQUES , Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle a donné un pouvoir à Pierre LYAN.

Excusé : Mr SLIMANE Mehdi.

Ordre du jour :

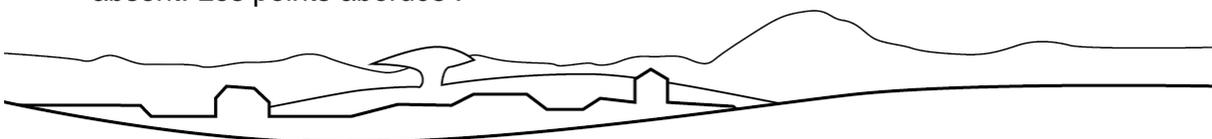
- Approbation du compte-rendu de la séance du 21 décembre 2020
- Point sur les délégations et réunions extérieures
- Point sur les dossiers en cours :
  - Gare : compte-rendu de la réunion de la commission du 21 janvier
  - Aménagement cœur de bourg : compte-rendu de la réunion du 20 janvier avec les concessionnaires (enjeu d'assainissement, choix d'aménagement)
  - Cimetière : travaux de reprise de concessions
  - Finances : anticipation programme d'investissement avant le vote du budget 2021
  - Communication : compte-rendu de la réunion de la commission du 19 janvier
  - Chemins : travaux d'élagage et entretien de voirie
  - Personnel : convention de mise à disposition de deux personnels de la CCPL
- Derniers éléments sur les prévisions des dépenses d'assainissement et fixation de la surtaxe d'assainissement 2021
- Convention avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Riom Limagne et Volcans pour le service de portage de repas
- Questions diverses

Mme LHOSPITAL Cécile a été élue secrétaire.

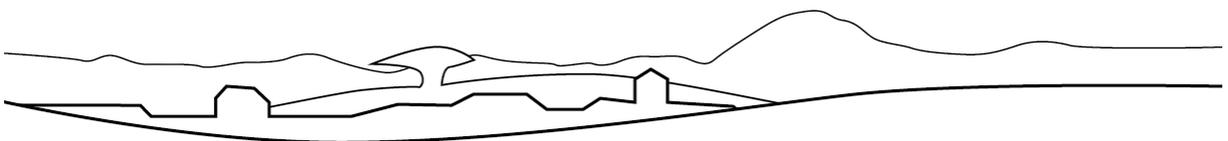
- 
- Approbation du compte-rendu de la séance du 21 décembre 2020

Le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Point sur les délégations et réunions extérieures
  - Carlos CABRERA a participé à la commission Mobilité de la CCPL. Il s'agissait d'une réunion de présentation à laquelle, en raison du contexte sanitaire, 1/3 des membres était absent. Les points abordés :



- La CCPL apportera son soutien au projet de création d'une halte ferroviaire à Thuret
  - Mise en place d'une plate-forme « maîtrise de l'énergie »
  - D'ici le 31 mars 2021 la CCPL doit se prononcer sur la compétence mobilité c'est-à-dire décider si elle souhaite être organisatrice de services de transports publics réguliers qui peuvent constituer une offre complémentaire au transport scolaire organisé par la Région. Une présentation apportant plus d'éléments sur cette nouvelle compétence possible sera proposée début février.
- Michel NORE a participé à la réunion relative au PLUIH (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat). Le cabinet VERDI a repris la mission d'étude depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 avec pour objectif l'établissement du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), projet politique du territoire, préalable à l'établissement du PLUIH qui devrait être opérationnel début 2023. Le cabinet d'étude organisera sur les mois de mars et avril des rencontres avec les élus de chaque commune afin de recueillir leurs questions et réflexions sur leurs PLU. A partir des interrogations et points d'attention sur le PLU actuel de Thuret (dents creuses, zones inondables, zones vertes, bleues...) que chaque conseiller lui aura transmis, Michel NORE proposera une réunion permettant au conseil municipal d'organiser les éléments de discussion et les demandes à présenter au cabinet d'étude.
- Point sur les dossiers en cours
    - Gare : la commission se réunit dans la semaine. Carlos CABRERA travaille actuellement à la recherche des subventions susceptibles d'être activées pour le financement des différents investissements du projet « Gare ». La vente est prévue prochainement et à partir du 1<sup>er</sup> février, la secrétaire de Périgord Tabac occupera un bureau du tiers-lieu.
    - Aménagement cœur de bourg : lors de la réunion des concessionnaires avec les techniciens du Conseil Départemental le 20 janvier (chaque conseiller a été destinataire du compte-rendu), il a été longuement question de la conduite unitaire du réseau d'assainissement sur la CD 211 et sur la CD210. A partir des conclusions de la SEMERAP sur l'état du collecteur, il sera décidé lors de la prochaine réunion du 23 février de son remplacement ou pas.  
Le projet d'aménagement a été modifié par les services départementaux. Sur la partie voirie, plusieurs plateaux assurent la sécurité et le cheminement proposé entre la place Madeleine de Chazelles et la place de l'église semble intéressant et moins coûteux. Sur la partie place, le Conseil Municipal doit requestionner plusieurs points et arrêter ses choix sur le type de revêtement, le positionnement de la place PMR devant l'église, le cheminement, l'équipement des bordures qui longent la route en contrebas...Le permis d'aménager reprendra l'ensemble de ces éléments.  
Le planning : sondages archéologiques à compter du 5 février, dépôt du permis d'aménager auprès de l'ADIT et de l'ABF fin mars, consultation des entreprises fin avril.
    - Cimetière : l'entreprise DUCRON a commencé les travaux de reprises de 15 concessions. Ces travaux seront réalisés dans les règles de l'art, les éventuels ossements retrouvés seront identifiés et déplacés dans l'ossuaire.  
>A prévoir : reprise du crépi sur les emplacements des stèles déposées.
    - Finances : Vincent BOUCHET rappelle aux conseillers de lui communiquer leurs prévisions budgétaires pour les projets d'investissements et les dépenses d'entretien conséquentes pour l'année 2021. Sont déjà pointées : la mise hors d'eau et en sécurité de la Gare, l'étude de maîtrise d'œuvre pour la mise aux normes de la station d'épuration de Thuret et la mise en cohérence de l'assainissement du bourg de Thuret.



1 – DCM 2021/1 DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021

Le Conseil Municipal votera le budget en mars 2021. D'ici cette échéance, des dépenses d'investissement doivent être réalisées : équipement mairie (webcam et défibrillateur), équipement informatique école (ordinateur direction école + programme école numérique), aménagement cimetière (reprise de concessions)

Le code général des collectivités territoriales permet dans ce cas au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à mandater les dépenses dans la limite du ¼ du montant des investissements réalisés l'année précédente.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L16121.

Considérant que des dépenses d'investissement sont en cours (équipements mairie et école et aménagement cimetière) et qu'il y aura lieu de payer des factures avant le vote du budget 2021.

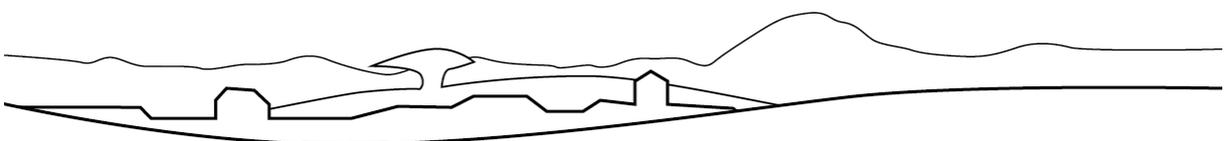
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart du montant des crédits ouverts en investissement (hors crédits afférents au remboursement de la dette) :

- **Chapitre 2116-110 : 8 000 €**
- **Compte 2183-113 : 16 000 €**
  
- **Compte 2183-114 : 500 €**
- **Compte 2184-114 : 2 500 €**

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **26/01/2021**

- Communication : La commission s'est réunie le 21 janvier pour la préparation du bulletin annuel. Concernant l'évolution du site confiée à l'agence Coom, un point a été fait avec Julien LEPINE afin de préciser les attentes des élus et le travail de chacun dans la création de ce nouveau site ou de ce site « recustomisé » qui se présenterait sous forme d'armoire à tiroirs avec 4 grands thèmes : Thuret-son tourisme, Thuret-ses habitants, Thuret-la mairie, Thuret-procédures et liens.  
Les vœux de nouvelle année envoyés par les enfants de l'ALSH périscolaire des mercredis aux habitants de Thuret de + de 75 ans ont fait l'objet d'un article sur le site de la commune, dans le journal La Montagne et Le Semeur Hebdo. Les enfants ont reçu en retour plusieurs réponses écrites (et même des bonbons).
- Chemins : Thomas LAMBERT a été interpellé par Loïc GUIGNEMENT concernant le très mauvais état du Chemin des Péroches. Christophe LEFLOCH, également interpellé via la mairie, s'est rendu sur place dimanche. Ce chemin, constitué de deux parties, l'une goudronnée, l'autre empierrée, est fortement dégradé notamment en raison du passage important de camions et de remorques transportant du compost de la plateforme d'Aubiat mais aussi en raison du passages « normal » des véhicules agricoles actuels, plus lourds et plus puissants. C'est le cas de la plupart des chemins communaux dont la structure n'est plus adaptée aux engins d'aujourd'hui. La réfection du chemin des Péroches, réalisée à partir de juin pour un maximum d'efficacité, et l'aménagement de dos d'âne qui donne plutôt de bons résultats sur les chemins équipés en 2019, seront chiffrés. Par contre, faute de moyens humains pour faire appliquer la réglementation et tant qu'une réflexion globale sur toute la longueur de ce chemin situé également sur le territoire de Sardon et d'Aubiat n'a pas été engagée, aucune restriction d'utilisation ou limitation de vitesse n'est pour l'instant mise en place.
- Elagage : Le devis de l'entreprise FRAISSE, moins disant des deux devis présentés - entreprise FRAISSE et « la Main d'Eurydice » - est retenu. A la proposition de Christine



VAYSSIE-ROQUES, Franck DAVID sera également consulté. Pour une intervention rapide, l'engagement de réaliser ces travaux devra être pris mi-février.

- Personnel :

## 2 – DCM 2020/2 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL TITULAIRE

Dans le cadre des activités périscolaires, la CCPL met à disposition de la commune de Thuret deux agents : Nadège ROUSSELLE pour un temps de travail de 5.25/35<sup>ème</sup> et Amandine PERONNIN pour un temps de travail de 3.92/29.40<sup>ème</sup>

A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020 et pour une durée d'un an, cette mise à disposition nécessite la signature d'une convention proposée par la CCPL.

Après avoir pris connaissance de la convention et avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de deux agents titulaires.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **26/01/2021**

- Derniers éléments sur les prévisions des dépenses d'assainissement et fixation de la surtaxe d'assainissement 2021

## 3 – DCM 2020/3 SURTAXE D'ASSAINISSEMENT 2021

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'ils disposent, pour 2021, de toute liberté pour fixer le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune, et rappelle que l'année précédente la redevance d'assainissement se décomposait comme suit :

- abonnement : **10 €** hors T.V.A.
- surtaxe d'assainissement communale hors T.V.A. par m3 : **1.50 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

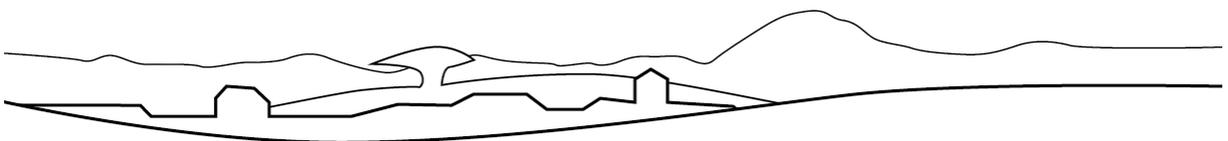
- **DECIDE** de fixer le montant de la surtaxe d'assainissement à facturer en 2021 pour le compte de la commune :

- abonnement : **15 €** hors T.V.A.
- surtaxe d'assainissement communale hors T.V.A. par m3 : **1.50 €**

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **26/01/2021**

> A noter : lors de sa prochaine séance, le conseil municipal devra décider de la durée d'immobilisation du coût de la station d'épuration de Chassenet à intégrer à compter du 1/01/2021 dans l'actif de la commune – service assainissement – des subventions correspondantes et de 2 extensions de réseaux réalisés en 2019 et 2020. La mise à la réforme de la station d'épuration de Chassenet réalisée en 2003 sera également actée et les écritures comptables correspondantes fournies par le SGC de Riom seront prévues au budget d'assainissement 2021.

- Convention avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Riom Limagne et Volcans pour le service de portage de repas



**4 – DCM 2021/4 CONVENTION DE PORTAGE DE REPAS**

Suite à la dissolution du S.I.A.D. et à la reprise de la compétence portage de repas aux communes par le Centre Intercommunal d'Action Sociale de Riom Limagne et Volcans – CIAS RLV, une convention a été signée entre le CIAS RLV et les communes suivantes : Artonne, Aubiat, Chaptuzat, Bussièrès et Pruns, Effiat, Montpensier, Sardon, Saint-Agoulin Saint Genès du Retz, Thuret et Vensat, afin d'organiser les modalités et conditions selon lesquelles le CIAS RLV, service de portage de repas à domicile, intervient auprès de familles habitant sur ces 11 communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Par délibération du conseil d'Administration du CIAS RLV en date du 27 novembre 2020, la commune de Thuret, comme les 10 autres communes signataires de la convention d'origine, est invitée à renouveler la convention de portage de repas du CIAS RLV pour une durée de 6 ans.

Après avoir pris connaissance de la proposition de convention et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de service de portage de repas à domicile avec le CIAS RLV

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **26/01/2021**

A noter : le SIAD de Puy-Guillaume puis celui de Lezoux ayant les mêmes soucis structurels et financiers, c'est maintenant l'ensemble du territoire intercommunal qui est concerné par cette question et devrait s'en saisir.

- Questions diverses

Rappel des informations transmises par mail ou avec les dossiers du conseil municipal :

- Flyers d'info Bibliothèque
- Association des Femmes élues – Christine VAYSSIE-ROQUES est intéressée
- Information intersyndicale sur le devenir d'EDF
- Note de service sur l'utilisation des produits de désinfection au Pôle Enfance
- Installation d'un défibrillateur et formation des agents
- Appel national à la grève le 26 janvier dans les écoles et suppression de l'ensemble des services périscolaire
- Demande de réflexion sur un parcours de santé qui pourrait être aménagé sur un tronçon de la randonnée

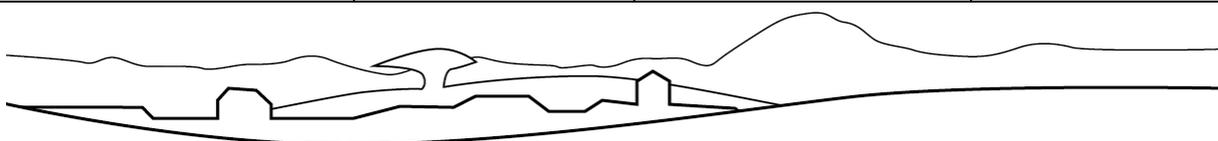
**La séance est levée à 21 heures 30**

## Table des délibérations

*Toutes les délibérations sont par principe votées par scrutin public. Mention sera faite en cas de scrutin secret.*

|                |   |   |
|----------------|---|---|
| 1 – DCM 2021/1 | DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2021 .....                          | 3 |
| 2 – DCM 2020/2 | CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL TITULAIRE ..... | 4 |
| 3 – DCM 2020/3 | SURTAXE D'ASSAINISSEMENT 2021 .....                           | 4 |
| 4 – DCM 2021/4 | CONVENTION DE PORTAGE DE REPAS .....                          | 5 |

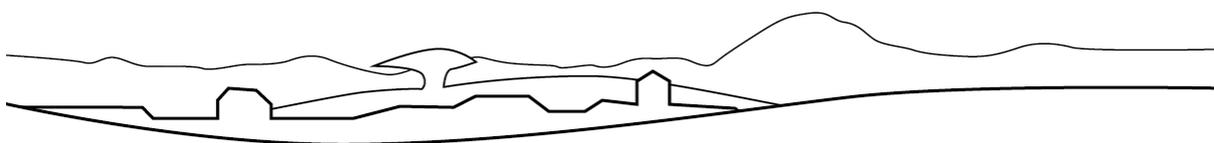
| NOM Prénom    | Signature | NOM Prénom      | Signature |
|---------------|-----------|-----------------|-----------|
| LYAN Pierre   |           | LAMBERT Thomas  |           |
| SCACHE Marina |           | BOUCHET Vincent |           |



|                             |  |                          |  |
|-----------------------------|--|--------------------------|--|
| LE FLOCH Christophe         |  | LAURENT Georges          |  |
| NORE Michel                 |  | GANOT Régine             |  |
| LHOSPITAL Cécile            |  | PROLHAC-BARDIN<br>Joëlle |  |
| VAYSSIE-ROQUES<br>Christine |  | BRUN Hervé               |  |
| SLIMANE Mehdi               |  | ANDANSON Sylvie          |  |
| CABRERA Carlos              |  |                          |  |

## **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1<sup>er</sup> mars 2021



**L'an deux mille vingt et un et le premier mars à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

En raison des conditions sanitaires et conformément à la loi 1379 du 14 novembre 2020, la réunion s'est tenue en visioconférence à partir de la salle du Conseil Municipal dont la capacité d'accueil est réduite à 8 personnes en présentiel.

Présents : Mr LYAN Pierre (en présentiel), Mme SCACHE Marina (en présentiel), Mr LE FLOCH Christophe (en présentiel), Mr NORE Michel (en visioconférence), Mme VAYSSIE-ROQUES Christine (en présentiel), Mr BOUCHET Vincent (en visioconférence), Mr CABRERA Carlos (en présentiel), Mr LAMBERT Thomas (en visioconférence), Mme GANOT Régine (en visioconférence), Mr BRUN Hervé (en présentiel), Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle (en visioconférence), Mme ANDANSON Sylvie (en visioconférence).

Excusé ayant donné un pouvoir : Mme LHOSPITAL Cécile a donné un pouvoir à Thomas LAMBERT, Mr LAURENT Georges a donné un pouvoir à Pierre LYAN.

Excusé : Mr SLIMANE Mehdi.

Ordre du jour :

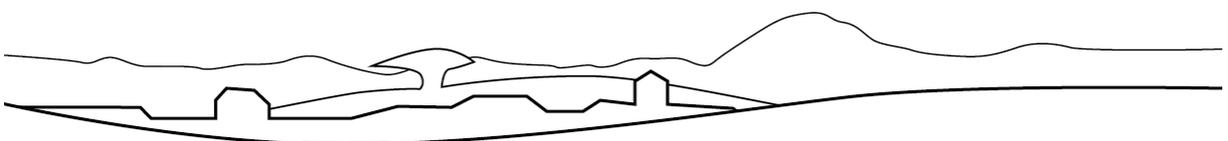
- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2021
- Point sur les délégations et réunions extérieures
- Point sur les dossiers en cours :
  - Finances : orientations budgétaires et éléments de conception du budget 2021. Durée d'amortissement des nouvelles immobilisations (nouvelle station d'épuration de Chassenet et extensions de réseaux) en assainissement et mise à la réforme de la station construite en 2003.
  - Gare : info/vente et convention de gardiennage. Travaux de mise en sécurité.
  - Aménagement cœur de bourg : compte-rendu de la réunion du 22 février avec les concessionnaires (enjeu d'assainissement, choix d'aménagement)
  - Personnel : heures complémentaires pour remplacement et mise à disposition.
- Adhésion 2021 (AGSGV 63 et femmes élues du 63)
- Questions diverses.

Mr LAMBERT Thomas a été élu secrétaire.

- 
- Approbation du compte-rendu de la séance du 25 janvier 2021

Le compte-rendu de la séance du 25 janvier 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Point sur les délégations et réunions extérieures
  - Christine VAYSSIE-ROQUES a participé à la réunion de la commission CCPL Tourisme et Communication à St-Sylvestre Pragoulin le 16 février. Les questions discutées concernant la communication : fondre en une seule page les 3 pages actuelles Facebook, création d'un compte Instagram et Tweeter confiée à l'agence Turbulence (Clermont-Fd), uniformiser les entrées de mairies avec l'appartenance à la communauté de communes Plaine Limagne par la fabrication par le Fablab d'un panneau A3 associant logo mairie et logo CCPL, projet d'une newsletter au format numérique. La commission s'est également interrogée sur le positionnement de la communauté de communes dans les communications communales et inversement, un état des supports de communication de chaque commune du territoire sera réalisé. A noter, le bulletin de la CCPL sera distribué dans quelques jours avec le bulletin municipal livré vendredi ou lundi prochains.



Les sujets abordés en ce qui concerne le tourisme : demande pour inclure dans le Pass de Terra Volcana les sorties de Plaine Limagne, organisation de visites théâtralisées des villages, réflexion pour une Balade Gourmande 2021 avec animation répartie sur 3 lieux (Thuret pourra se proposer après l'aménagement du cœur de bourg), création de visites en marguerite autour de la Voie Verte de 30 kms. Sur la question de la Voie Verte Pierre LYAN demande si un travail de prospection a été fait pour intégrer la dimension économique de ce projet en s'interrogeant notamment sur les pratiques et les attentes du public touristique.

- Carlos CABRERA a participé à la commission CCPL mobilité du 10 février à Montpensier consacrée à la prise de la compétence mobilité avec la présence de deux techniciens représentant le PCAET de l'ADEME et la DDT. 3 options s'offrent aux EPCI pour cette prise de compétence, la prendre dans sa totalité, ne pas la prendre du tout ou une option intermédiaire : laisser à la Région l'organisation des transports scolaires et des lignes régulières (bus et trains) mais conserver l'organisation de transports complémentaires comme le transport à la demande par exemple. La date limite de décision est fixée au 31 mars pour une application au 1<sup>er</sup> juillet. En ce qui concerne le projet Gare, Mr CHAPUT, vice-président responsable de la commission Mobilité, a renouvelé son soutien et l'engagement de la CCPL pour ce projet.
  - Régine GANOT a participé à la réunion de bureau du SIAEP le 26 février. Un point a été fait sur les marchés subséquents 2018 – réalisés -, 2019 - seuls restent les travaux de Thuret à réaliser – et 2020 – en cours. La qualité de réalisation de ces travaux confiés à 2 entreprises a été jugée très bonne. Régine GANOT se propose de rencontrer les riverains du cœur de bourg afin de les informer de l'impact des travaux de branchement d'eau et pour certains de déplacement de leurs compteurs. Le prochain bureau est fixé le 18 mars.
  - Ce 1<sup>er</sup> mars, Michel NORE a participé à l'assemblée générale de l'ADIT. Créée il y a 4 ans, l'Agence Départementale d'Intervention des Territoires présente un bilan d'activités et un budget en hausse de 1.573 millions d'euros. A noter, dans le cadre de ses missions, l'ADIT peut apporter une assistance technique en amont des projets structurants, à voir pour le projet Gare.
  - Michel NORE a participé au dernier comité syndical du SIEG, à l'ordre du jour le Plan France Relance et notamment la demande du Président pour une subvention en direction de la ruralité permettant le financement de l'éclairage public en LED. Concernant les bornes de recharge pour les véhicules électriques, leur déploiement par le SIEG est sujet à polémique, le coût est actuellement trop élevé. La position du conseil municipal est de rester attentif aux propositions mais d'attendre pour l'instant avant de s'engager sur la pose d'une borne sur la commune.
- Point sur les dossiers en cours :
    - Finances :

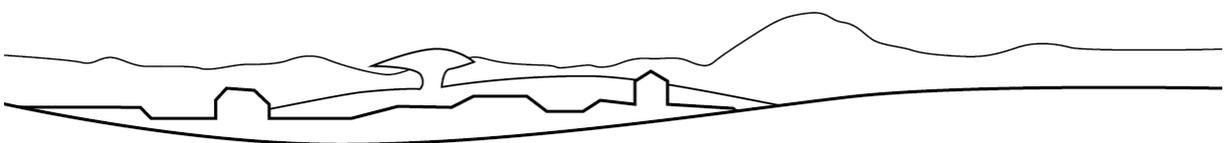
### 1 – DCM 2021/5 M49 – DUREE D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INTEGREES A L'ACTIF

L'instruction budgétaire M49 précise les obligations en matière d'amortissement.

Elle permet à la collectivité de fixer librement les durées d'amortissement de ses immobilisations à l'intérieur de limites indicatives.

Le Conseil Municipal, invité à se prononcer sur la durée d'amortissement des immobilisations intégrées à l'actif à compter de l'année 2021, après avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de fixer à 40 ans la durée d'amortissement des immobilisations et des subventions correspondantes ci-dessous :



| IMMOBILISATIONS          | MONTANT             | Début amort | Durée amort | Montant annuel     |
|--------------------------|---------------------|-------------|-------------|--------------------|
| Extension réseau Vergers | 5 373,41 €          | 2021        | 40          | 134,34 €           |
| Station Chassenet        | 636 334,12 €        | 2021        | 40          | 15 908,35 €        |
| Extension Pervenches     | 6 126,00 €          | 2021        | 40          | 153,15 €           |
| <b>TOTAL</b>             | <b>647 833,53 €</b> | 2021        | 40          | <b>16 195,84 €</b> |

| SUBVENTION                         | MONTANT             | DUREE AMORT. | AMORTISSEMENT     |
|------------------------------------|---------------------|--------------|-------------------|
| Sub agence de l'eau Article 13 111 | 237 736,85 €        | 40           | 5 943,42 €        |
| Sub départementale Article 1313    | 132 123,23 €        | 40           | 3 303,08 €        |
| <b>TOTAL</b>                       | <b>369 860,08 €</b> | 40           | <b>9 246,50 €</b> |

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **08/03/2021**

Vincent BOUCHET présente par opérations d'investissement les prévisions budgétaires proposées par chacun inscrites sur le projet de budget 2021.

Certains montants sont encore à préciser dans l'attente de devis ou , pour le cœur de bourg, du dernier chiffrage des services du Conseil Départemental.

- Gare : La vente est passée le 17 février et une convention de gardiennage a été signée avec l'EPF-smaf. Il est maintenant urgent d'identifier, chiffrer et planifier les travaux de mise en sécurité de l'ensemble du site et de mise hors d'eau des bâtiments. Carlos CABRERA propose une visite sur place le samedi 6 mars. Christophe LEFLOCH, Michel NORE et Hervé BRUN seront présents.
- Cœur de bourg : en attente du chiffrage de l'ensemble des travaux par le Conseil Départemental, notamment les travaux d'assainissement qui feront également partie des travaux gérés par le CD et seront intégrés dans la maîtrise d'œuvre. Le permis d'aménager sera déposé en avril, après la rencontre prévue fin mars entre l'ABF et Mr CHAMFRAY, responsable du dossier au Conseil Départemental. Dans le même temps, le plan définitif sera affiché en mairie, sur la place (voir avec le Fablab pour une réalisation du plan sur plaque plastique) et publié sur le site pour information aux habitants.
- Personnel :

## 2 – DCM 2021/6 HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL

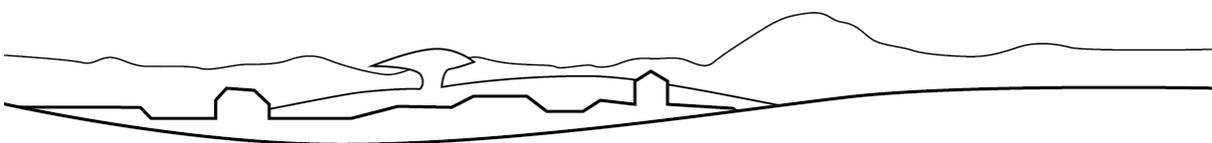
Il est nécessaire d'accorder 12.25 heures complémentaires à Madame Karine DEFABIANIS :

- 7.25 heures dans le cadre de sa mise à disposition auprès de l'ALSH extrascolaire de la CCPL pour l'entretien des locaux du Pôle Enfance durant les vacances de février 2021.
- 5 heures pour le remplacement d'Aurélié ANDRIEUX, en stage de formation pratique BAFA, sur le ménage de la mairie durant les vacances de février 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **AUTORISE** le paiement des 12.25 heures complémentaires pour Mme DEFABIANIS sur la paie du mois de février 2021.
- **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6413 et 645 du budget 2020.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **08/03/2021**



- Adhésion 2021 (AGSGV 63 et femmes élues du 63)

### 3 – DCM 2021/7 ADHESION A L'AGSGV 63

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du courrier de l'AGSGV 63 relatif à l'appel à cotisation 2021 et propose de renouveler l'adhésion de la commune de THURET à cette association qui à deux reprises a accompagné la commune suite au stationnement inattendu et exceptionnel d'une cinquantaine de caravanes sur le stade municipal.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de renouveler son adhésion à l'AGSGV 63 pour l'année 2021.
- **FIXE** le montant de cette adhésion à **145.50 €** sur la même base que pour l'année 2020.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **08/03/2021**

### 4 – DCM 2021/8 ADHESION A L'ASSOCIATION « FEMMES ELUES DU PUY-DE-DOME »

L'association « Femmes élues du Puy-de-Dôme » propose aux élues femmes une adhésion individuelle et aux communes qui le souhaitent, de soutenir l'association selon un barème lié au nombre d'habitants.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'adhérer à l'association « Femmes élues du Puy-de-Dôme » pour l'année 2021 pour un montant de **40 €**.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **08/03/2021**

- Questions diverses :

Pierre LYAN et Marina SCACHE ont plusieurs fois été indisponibles pour assister aux conseils communautaires, certaines réunions étant déplacées quelques jours avant. Ils demandent, dans ces cas-là, quel élu peut y participer. Michel NORE accepte, Hervé BRUN également pour les questions relatives à l'agriculture.

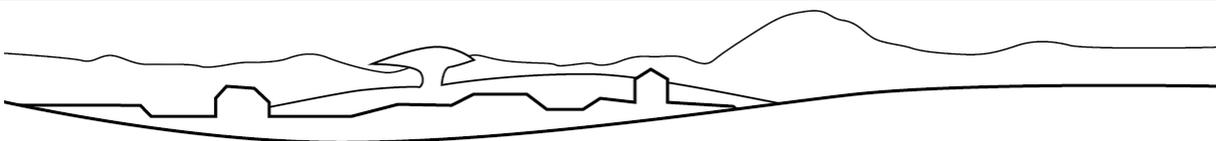
**La séance est levée à 20 heures 45**

## Table des délibérations

*Toutes les délibérations sont par principe votées par scrutin public. Mention sera faite en cas de scrutin secret.*

|                |   |    |
|----------------|---|----|
| 1 – DCM 2021/5 | M49 – DUREE d'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INTEGREES A L'ACTIF ..... | 8  |
| 2 – DCM 2021/6 | HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL .....                           | 9  |
| 3 – DCM 2021/7 | ADHESION A L'AGSGV 63.....  | 10 |
| 4 – DCM 2021/8 | ADHESION A L'ASSOCIATION « FEMMES ELUES DU PUY-DE-DOME » .....            | 10 |

| NOM Prénom          | Signature | NOM Prénom      | Signature |
|---------------------|-----------|-----------------|-----------|
| LYAN Pierre         |           | LAMBERT Thomas  |           |
| SCACHE Marina       |           | BOUCHET Vincent |           |
| LE FLOCH Christophe |           | LAURENT Georges |           |

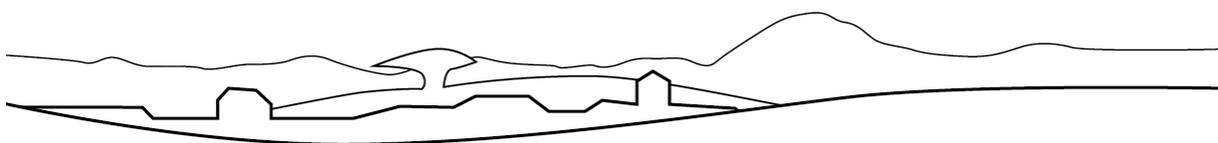


|                             |  |                          |  |
|-----------------------------|--|--------------------------|--|
| NORE Michel                 |  | GANOT Régine             |  |
| LHOSPITAL Cécile            |  | PROLHAC-BARDIN<br>Joëlle |  |
| VAYSSIE-ROQUES<br>Christine |  | BRUN Hervé               |  |
| SLIMANE Mehdi               |  | ANDANSON Sylvie          |  |
| CABRERA Carlos              |  |                          |  |

## **CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mars 2021

**L'an deux mille vingt et un et le vingt-neuf mars à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.



En raison des conditions sanitaires et conformément à la loi 1379 du 14 novembre 2020, la réunion s'est tenue en visioconférence à partir de la salle du Conseil Municipal dont la capacité d'accueil est réduite à 8 personnes en présentiel.

Présents : Mr LYAN Pierre (en présentiel), Mme SCACHE Marina (en visioconférence), Mr LE FLOCH Christophe (en présentiel), Mr NORE Michel (en visioconférence), Mme LHOSPITAL Cécile (en présentiel), Mme VAYSSIE-ROQUES Christine (en présentiel), Mr BOUCHET Vincent (en présentiel), Mr CABRERA Carlos (en visioconférence), Mr LAMBERT Thomas (en présentiel), Mr LAURENT Georges (en visioconférence), Mme GANOT Régine (en visioconférence), (en présentiel), Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle (en visioconférence), Mme ANDANSON Sylvie (en visioconférence).

Excusé ayant donné un pouvoir : Mr BRUN Hervé a donné un pouvoir à Pierre LYAN, Mme GANOT Régine a donné un pouvoir à Christine VAYSSIE-ROQUES à partir de 20 heures

Excusé : Mr SLIMANE Mehdi.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021
- Point sur les délégations et réunions extérieures
- Point sur les dossiers en cours :
  - Finances : approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2020 du budget général et du budget assainissement, affectation du résultat de fonctionnement de 2020 du budget général et du budget assainissement, vote des 2 taxes, vote du budget général et du budget assainissement 2021, subvention à la coopérative scolaire école Marcel Balny.
  - Gare : point sur les travaux de mise en sécurité.
  - Aménagement cœur de bourg : point d'avancement suite aux sondages archéologiques, assainissement.
- Questions diverses

Mme LHOSPITAL Cécile a été élue secrétaire.

- 
- Approbation du compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021

Le compte-rendu de la séance du 1<sup>er</sup> mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

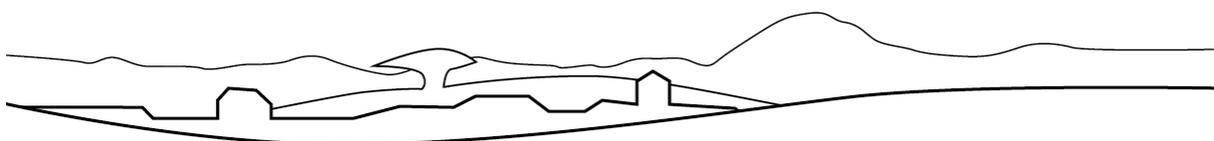
- Point sur les délégations et réunions extérieures

- SIAEP : parmi les points discutés lors de la réunion de bureau à laquelle Régine GANOT a participé le 18 mars : détecteurs de fuite sur les compteurs d'eau, augmentation du temps de travail pour le poste de secrétariat et participation à une conférence pour une meilleure connaissance du rôle et des compétences du syndicat.

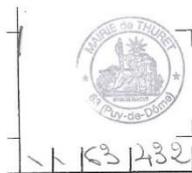
- Suite à la réception du courrier de la fédération nationale de pêche et de la communication de la fédération nationale de la chasse transmis à l'ensemble des élus, Régine GANOT souhaite que le conseil municipal discute lors d'une prochaine réunion de la question de la biodiversité.

- Point sur les dossiers en cours :

- Finances :



**1 – DCM 2021/9 APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET GENERAL**



**DÉLIBÉRATION**  
(<sup>1</sup>) DU CONSEIL MUNICIPAL  
(<sup>1</sup>) DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITÉ  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice 15  
 Nombre de membres présents .. 14  
 Nombre de suffrages exprimés .. 14  
 VOTES : Contre  Pour   
 Date de convocation : 29 mars 2021

Séance du 29 mars 2021 à 18 heures

L'ordre du jour est : Délibération 201  
 Le Conseil Municipal réuni, sous la présidence de M. PROUHAC Bernard délégué, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. PERREY YVAN (3) Docteur, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLÉ | FONCTIONNEMENT          |                           | INVESTISSEMENTS         |                           | ENSEMBLE                |                           |
|---------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|
|         | DÉPENSES ou DÉFICIT (4) | RECETTES ou EXCÉDENTS (4) | DÉPENSES ou DÉFICIT (4) | RECETTES ou EXCÉDENTS (4) | DÉPENSES ou DÉFICIT (4) | RECETTES ou EXCÉDENTS (4) |

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

|                                |            |              |           |            |            |              |
|--------------------------------|------------|--------------|-----------|------------|------------|--------------|
| Résultats reportés .....       |            | 476 094,14   | 30 612,80 |            | 30 612,80  | 476 094,14   |
| Opérations de l'exercice ..... | 532 511,81 | 631 535,08   | 11 319,07 | 187 991,78 | 613 933,83 | 279 629,86   |
| TOTAUX .....                   | 532 511,81 | 1 107 629,22 | 11 319,07 | 187 991,78 | 672 506,62 | 1 355 724,00 |
| Résultats de clôture .....     |            | 635 182,41   |           | 26 032,91  |            | 681 217,32   |
| Restes à réaliser .....        |            |              | 9 800,00  |            | 9 800,00   |              |
| TOTAUX CUMULÉS .....           |            |              | 9 800,00  | 16 032,91  | 9 800,00   | 681 217,32   |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS .....     |            | 635 182,41   |           | 26 232,91  |            | 671 117,32   |

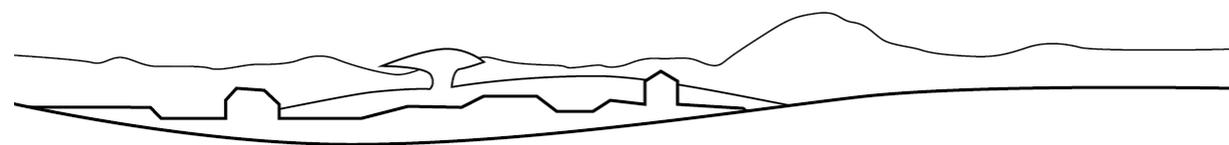
6 AVR. 2021  
6 AVR. 2021

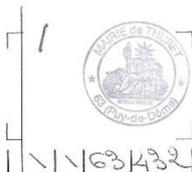
- 2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;  
 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;  
 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;  
 5°

Ont signé au registre des délibérations : MM. YVAN PERREY Docteur, BERNARD PROUHAC, Christophe MARECHAL, Jacques VAYSSIE, Régis CHANTIN, CARRETEAU, Stéphane SILLIE, Jean-Henri GANU, Régis LAURENT, Thomas LAURENT, Georges JHOSPITAL, Cécile PROUHAC Bernard  
 Pour expédition conforme,  
 Le Président,

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **06/04/2021**

**2 – DCM 2021/10 APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT**





**DÉLIBÉRATION**  
(1) DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - DU COMITÉ  
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Nombre de membres en exercice 15  
Nombre de membres présents .. 12  
Nombre de suffrages exprimés .. 12  
VOTES : Contre  Pour   
Date de convocation : 23 Mars 2021

Séance du 23 Mars 2021 à 18 heures

L'Assemblée Municipale, réunie sous la présidence de M. PRUD'HOME Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. PRUD'HOME, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLÉ   | FONCTIONNEMENT          |                           | INVESTISSEMENTS         |                           | ENSEMBLE                |                           |
|---|-------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|-------------------------|---------------------------|
|   | DÉPENSES ou DÉFICIT (4) | RECETTES ou EXCÉDENTS (4) | DÉPENSES ou DÉFICIT (4) | RECETTES ou EXCÉDENTS (4) | DÉPENSES ou DÉFICIT (4) | RECETTES ou EXCÉDENTS (4) |
| COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL <u>Budget Assainissement</u> |                         |                           |                         |                           |                         |                           |
| Résultats reportés .....                                    | 5 188 75                |                           |                         |                           | 5 188 75                |                           |
| Opérations de l'exercice .....                              | 27 320 53               | 10 2 808 01               | 38 321 93               | 28 759 51                 | 66 2 126 36             | 126 562 55                |
| TOTAUX .....  | 33 499 28               | 10 2 808 01               | 38 321 93               | 49 918 06                 | 71 435 59               | 182 751 30                |
| Résultats de clôture .....                                  |                         | 69 389 85                 |                         | 1 626 13                  |                         | 11 015 78                 |
| Restes à réaliser .....                                     |                         |                           |                         |                           |                         |                           |
| TOTAUX CUMULÉS .....  |                         | 69 389 85                 |                         | 1 626 13                  |                         | 11 015 78                 |
| RÉSULTATS DÉFINITIFS .....                                  |                         | 69 389 85                 |                         | 1 626 13                  |                         | 11 015 78                 |

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnait la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5°

Ont signé au registre des délibérations : MM. YVES PAIN, SÉNÉCHES, LE SUECH, CHATEL, MOREL, DIET, BOUQUET, NAYSSIE, POULET, CHATEL, CARON, GARCIA, ANTOINE, SIFFERT, BRUN, HAMEL, SAINT-PAGE, LAURENT, THOMAS, LAURENT, GREGES, HOSPITAL, GUILLET, PERRIER, JOLLE



Pour expédition conforme,  
Le Président,

MAIRIE DE THURET - IMP. FABRIQUE - IMP. DES MAIRES - 87500 SAINT-YREIX

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **06/04/2021**

**3 – DCM 2021/11 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

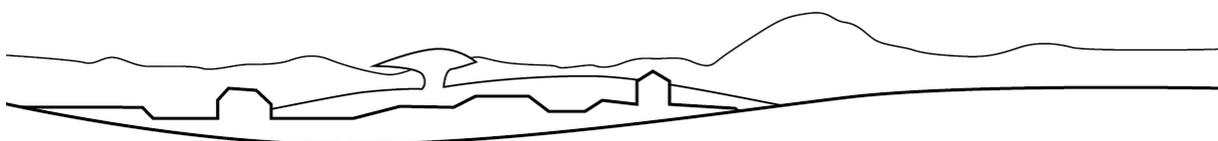
1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles de la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Madame le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **06/04/2021**



**4 – DCM 2021/12 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur le Maire, et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif 2020,

- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles de la journée complémentaire,

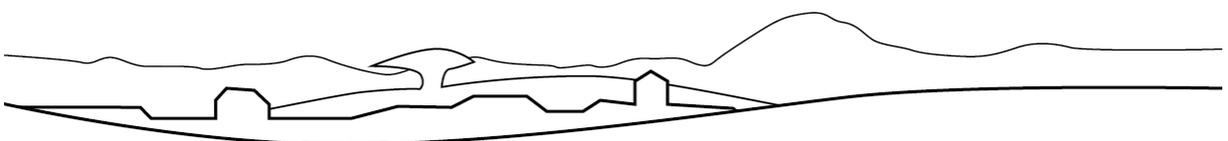
2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2020 par Madame le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **06/04/2021**

**5 – DCM 2021/13 AFFECTATION DU RESULTAT 2020 BUDGET GENERAL**



|                     |  |
|---------------------|--|
| 63432<br>Code INSEE | LYAN Pierre, Maire de THURET<br>Commune<br><i>Delibération n° 25</i> |
|---------------------|--|

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 635 184.41 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
VOTES : Contre 0 Pour 12

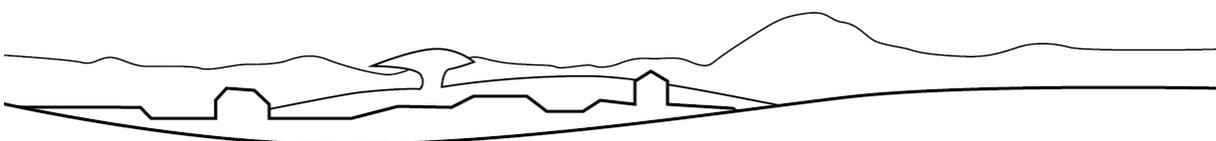
| AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE  |                          |
|--|--------------------------|
| <b>Résultat de fonctionnement</b>  |                          |
| <b>A Résultat de l'exercice</b><br>précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)  | 159 090.27 €             |
| <b>B Résultats antérieurs reportés</b><br>ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)    | 476 094.14 €             |
| <b>C Résultat à affecter</b><br>= A+B (hors restes à réaliser)<br>(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous) | <b>635 184.41 €</b>      |
| <b>D Solde d'exécution d'investissement</b>  | 46 032.91 €              |
| <b>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</b>  | 9 800.00 €               |
| <b>Besoin de financement F</b>   | <b>=D+E 0.00 €</b>       |
| <b>AFFECTATION = C</b>   | <b>=G+H 635 184.41 €</b> |
| <b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b><br>G = au minimum, couverture du besoin de financement F          | 0.00 €                   |
| <b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>   | 635 184.41 €             |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>   | 0.00 €                   |

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_  
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.  
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).  
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne  
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati  
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Pierre LYAN, Maire, compte tenu de la transmission, le 29/03/2021 et de la publication le 29/03/2021.



Certifié exécutoire compte tenu  
de la réception en Sans-Préjudice  
de M. LYAN, le 6 AVR. 2021  
et de la publication au Bulletin  
Municipal, le 6 AVR. 2021  
Le Maire.



**6 – DCM 2021/14 AFFECTATION DU RESULTAT 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT**

|                     |   |
|---------------------|---|
| 63432<br>Code INSEE | LYAN Pierre, Maire de THURET<br>Commune - Service Assainissement<br><i>Deliberat.com 2021</i> |
|---------------------|---|

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020**

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session sous la présidence de , Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice.

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de : 69 389.35 €  
- un déficit d'exploitation de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 12  
Nombre de suffrages exprimés : 12  
VOTES : Contre 0 Pour 12

| AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE  |                    |
|---|--------------------|
| a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)<br><b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>                  | 74 882.51 €        |
| c. <u>Résultats antérieurs de l'exercice</u><br>D 002 du compte administratif (si déficit)<br>R 002 du compte administratif (si excédent)                           | -5 493.16 €        |
| <b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b><br>(si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)  | <b>69 389.35 €</b> |
| <b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>   |                    |
| e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>   | 41 626.43 €        |
| f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>  | 0.00 €             |
| <b>Besoin de financement = e. + f.</b>  | <b>0.00 €</b>      |
| <b>AFFECTATION (2) = d.</b>   | <b>69 389.35 €</b> |
| <b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b> |                    |
| <b>2) Affectation en réserves R 1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1)</b>                                    | 0.00 €             |
| <b>3) Report en exploitation R 002<br/>Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :</b>                         | 69 389.35 €        |
| <b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>  |                    |

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

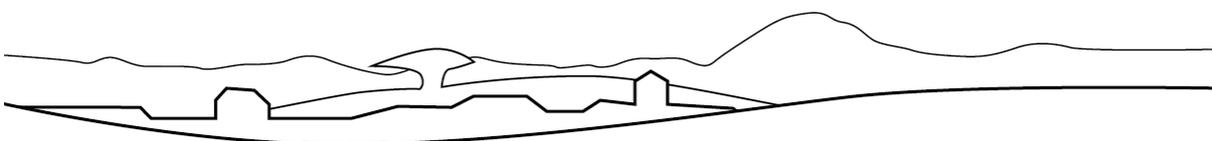
(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par , Maire, compte tenu de la transmission , le 29/03/2021 et de la publication le 29/03/2021.

A Thuret, le 29/03/2021.  
  


Certifié exécutoire compte tenu de la réception en sous-préfecture  
le 06 AVR. 2021  
et de la publication en mairie  
le 06 AVR. 2021  
  


Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **06/04/2021**



**7 – DCM 2021/15 VOTE DES DEUX TAXES**

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter le taux des DEUX taxes soit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : **36.68 %** (après fusion avec la TFB dptale suite réforme fiscale)
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : **75.29 %**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **MAINTIENT** le taux de chacune des deux taxes.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **06/04/2021**

**8 – DCM 2021/16 VOTE DU BUDGET 2021 BUDGET GENERAL**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** le Budget 2021 du budget général qui s'élève :
  - En section de fonctionnement, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de :  
**1 326 984.41 €**
  - En section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de :  
**866 055.48 €**

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **06/04/2021**

**9 – DCM 2021/17 VOTE DU BUDGET 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT**

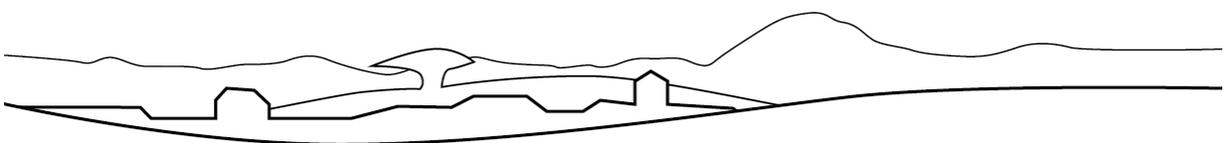
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** le Budget 2021 du budget assainissement qui s'élève :
  - En section d'exploitation, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de :  
**204 595.72 €**
  - En section d'investissement, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de :  
**232 722.15 €**

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **06/04/2021**

Les précisions ou éléments abordés lors de l'examen des finances :

- Le conseil municipal souhaite que l'achat des livres réalisé par les enseignantes dans le cadre du « plan bibliothèque » permettra de remettre en activité la BCD de l'école Marcel Balny.
- L'importance des travaux à réaliser justifie l'inscription en section d'investissement du budget 2021 opération « hors bourg » de l'aménagement de plusieurs chemins et des 2 ruisseaux.
- Le coût de la masse salariale s'explique par l'importance des services proposés, notamment les services périscolaires, et la dépense de fonctionnement correspondante est à pondérer avec en recettes les participations des communes extérieures et les différentes subventions, principalement celles de la CAF, auxquelles la commune peut prétendre grâce au respect des critères d'attribution et à la qualité des activités. Pierre LYAN regrette que, n'étant pas un « chef-lieu de canton » Thuret n'est pas bénéficiaire de la compensation par l'Etat des charges de centralité alors que concrètement les charges supportées lui permettraient d'y prétendre.
- Le choix des travaux d'assainissement dans le cadre de l'aménagement du cœur de bourg déterminera le coût estimé pour l'instant, dans l'attente des devis, à environ 150 000 € si chemisage,



100 000 € si réparation et vraisemblablement plus de 200 000 € si remplacement, sachant que cette option supposerait un surcoût de la partie voirie qui incomberait au conseil départemental.

**10 – DCM 2021/18 SUBVENTION COMMUNALE AUX COOPERATIVES SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE 2020/2021**

Chaque année, le Conseil Municipal accorde une subvention communale à la coopérative scolaire de l'école Marcel BALNY de Thuret et prévoit également des crédits suffisants au compte « fournitures scolaires ».

Sur les 3 derniers budgets, les crédits ont été calculés :

- Pour la subvention communale aux coopératives scolaires sur la base de 45 € X par le nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre de l'année en cours (avec une estimation au budget de 140 élèves)

- Pour le compte « fournitures scolaires » sur la base de 25 € X par le nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre de l'année en cours (avec une estimation au budget de 140 élèves)

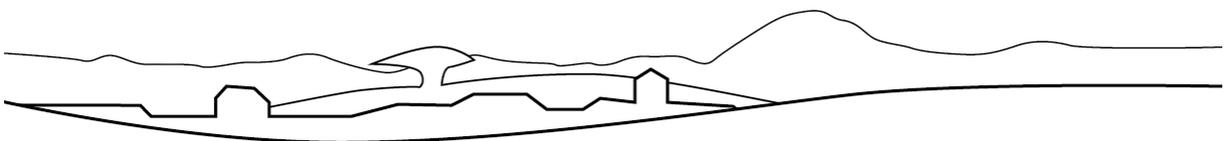
Pour l'année scolaire 2021/2022, les enseignantes demandent d'inverser les montants : 25€ par enfant pour les « coopératives scolaires » et 45€ par enfant pour les « fournitures scolaires ». Elles souhaitent en effet que les dépenses prises en charge jusqu'à présent par la coopérative scolaire telles que le papier photocopieur/imprimante, des manuels, soient imputées sur le compte des « fournitures scolaires ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCORDE** à la coopérative scolaire de l'école de Thuret une subvention pour l'année scolaire 2021/2022 correspondant à **25 €** par enfant X par le nombre d'enfants inscrits à la rentrée de septembre 2021 et dit que la somme correspondante est inscrite au budget 2021.
- **INSCRIT** au compte 6067 « fournitures scolaires » sur le budget 2021 la prévision budgétaire couvrant les dépenses de 45 € par enfant X 140 élèves.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **06/04/2021**

- Gare : dès réception des fournitures commandées aux services techniques, les élus en charge du dossier mettront les lieux en sécurité. Rendez-vous sera pris prochainement avec l'entreprise Bartholomé pour un devis de réfection de la toiture. Contact a été pris avec le cabinet Coudert Vaillant pour une éventuelle proposition de maîtrise d'œuvre pour la rénovation des bâtiments. Les architectes recontacteront la mairie mi-avril pour un rendez-vous sur place dans le mois de mai. Plusieurs rencontres sont à programmer, avec les politiques pour soutenir et porter avec la commune le projet de halte ferroviaire et avec les professionnels (producteurs locaux, coopérative) pour proposer un « drive » de produits locaux et organiser les espaces de stockage.
  - Aménagement cœur de bourg : les sondages archéologiques réalisés du 15 au 19 mars ont révélé de nombreux ossements datant vraisemblablement des années mille, 2 silos à grains et une conduite en pierre et feront l'objet d'un rapport d'ici 2 ou 3 mois.  
> A venir : avant un dépôt prévu fin avril, le permis d'aménager doit être finalisé à partir des éléments discutés lors de la rencontre de Mr CHAMFRAY avec l'ABF et le choix du type d'aménagement devant l'église.
- Questions diverses :
- Compte-tenu de l'heure déjà tardive, la question sur la biodiversité proposée par Régine GANOT sera discutée lors du prochain conseil.



- Il manque de l'enrobé sur une partie de la RD 210 à hauteur de Chassenet suite au chantier de pose de la fibre. Pierre LYAN demande d'être attentif et de signaler en mairie les malfaçons ou absences de finitions éventuelles afin de les relayer auprès de l'entreprise Circet, prestataire d'Orange pour ces travaux.

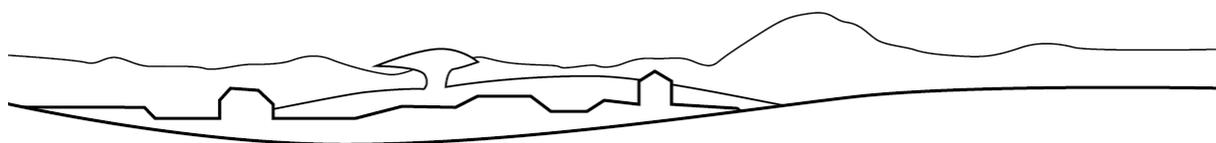
**La séance est levée à 21 heures 30**

## Table des délibérations

*Toutes les délibérations sont par principe votées par scrutin public. Mention sera faite en cas de scrutin secret.*

|                         |   |    |
|-------------------------|---|----|
| <u>1 – DCM 2021/9</u>   | <u>APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET GENERAL</u> .....                               | 12 |
| <u>2 – DCM 2021/10</u>  | <u>APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET ASSAINISSEMeNT</u> .....                        | 13 |
| <u>3 – DCM 2021/11</u>  | <u>APPROBATION DU COMPTE de gestion 2020 BUDGET GENERAL</u> .....                               | 14 |
| <u>4 – DCM 2021/12</u>  | <u>APPROBATION DU COMPTE de gestion 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT</u> .....                        | 15 |
| <u>5 – DCM 2021/13</u>  | <u>AFFECTATION DU RESULTAT 2020 BUDGET GENERAL</u> .....  | 15 |
| <u>6 – DCM 2021/14</u>  | <u>AFFECTATION DU RESULTAT 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT</u> .....                                 | 17 |
| <u>7 – DCM 2021/15</u>  | <u>VOTE DES DEUX TAXES</u> .....  | 18 |
| <u>8 – DCM 2021/16</u>  | <u>VOTE DU BUDGET 2021 BUDGET GENERAL</u> .....   | 18 |
| <u>9 – DCM 2021/17</u>  | <u>VOTE DU BUDGET 2021 BUDGET ASSAINISSEMENT</u> .....  | 18 |
| <u>10 – DCM 2021/18</u> | <u>SUBVENTION COMMUNALE AUX COOPERATIVES SCOLAIRES ANNEE SCOLAIRE</u><br><u>2020/2021</u> ..... | 19 |

| <b>NOM Prénom</b>           | <b>Signature</b> | <b>NOM Prénom</b>        | <b>Signature</b> |
|-----------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| LYAN Pierre                 |                  | LAMBERT Thomas           |                  |
| SCACHE Marina               |                  | BOUCHET Vincent          |                  |
| LE FLOCH Christophe         |                  | LAURENT Georges          |                  |
| NORE Michel                 |                  | GANOT Régine             |                  |
| LHOSPITAL Cécile            |                  | PROLHAC-BARDIN<br>Joëlle |                  |
| VAYSSIE-ROQUES<br>Christine |                  | BRUN Hervé               |                  |
| SLIMANE Mehdi               |                  | ANDANSON Sylvie          |                  |
| CABRERA Carlos              |                  |                          |                  |



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 avril 2021

**L'an deux mille vingt et un et le vingt-six avril à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

En raison des conditions sanitaires et conformément à la loi 1379 du 14 novembre 2020, la réunion s'est tenue en visioconférence à partir de la salle du Conseil Municipal dont la capacité d'accueil est réduite à 8 personnes en présentiel.

Présents : Mr LYAN Pierre (en présentiel), Mme SCACHE Marina (en présentiel), Mr LE FLOCH Christophe (en présentiel), Mr NORE Michel (en visioconférence), Mme LHOSPITAL Cécile (en visioconférence), Mme VAYSSIE-ROQUES Christine (en visioconférence), Mr BOUCHET Vincent (en visioconférence), Mr CABRERA Carlos (en visioconférence), Mr LAMBERT Thomas (en visioconférence), Mr LAURENT Georges (en visioconférence), Mme GANOT Régine (en visioconférence), Mr BRUN Hervé (en présentiel), Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle (en visioconférence), Mme ANDANSON Sylvie (en visioconférence).

Excusé : Mr SLIMANE Mehdi.

### Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mars 2021
- Point sur les délégations et réunions extérieures
- Point sur les dossiers en cours :
  - Environnement et développement durable : consultation sur la gestion de l'eau et les risques d'inondation, étude d'inventaire des zones humides, courrier des associations de pêche.
  - Gare : travaux de sécurisation et point d'avancée du dossier
  - Aménagement cœur de bourg : choix des travaux de réparation du réseau d'assainissement sur l'emprise de l'aménagement et point d'avancée du projet.
  - Gestion technique : travaux d'élagage
  - Enfance : avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et Convention Territoriale Globale avec la CAF sur le territoire Plaine Limagne.
- Inscription au programme national ponts
- Conditions d'installation des pompes à chaleur
- Questions diverses.

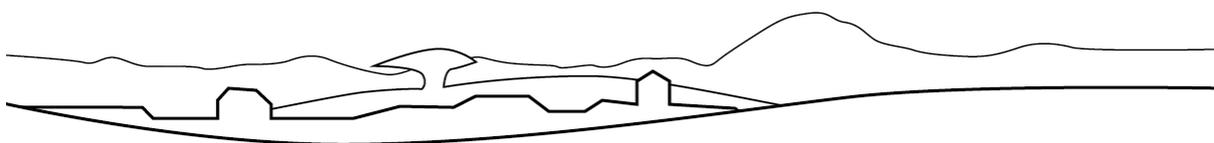
Mme LHOSPITAL Cécile a été élue secrétaire.

Avant de commencer la séance, Pierre LYAN signale au conseil municipal que la mairie s'est dotée des numéros de SPARSAE (revue de l'association culturelle d'Aigueperse et ses environs) concernant Thuret et qu'elle dispose maintenant de tous les documents historiques publiés depuis 40 ans.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 29 mars 2021

Le compte-rendu de la séance du 29 mars 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Point sur les délégations et réunions extérieures
  - SIEG : rapport d'activité 2019



- Syndicat Haute-Morge : Régine GANOT a participé au dernier comité syndical à Aubiat au cours duquel a été discuté notamment le remplissage par pompage et le projet de réhausse du barrage. Régine GANOT s'interroge quant à la voix qu'elle porte au sein de ce syndicat et souhaite l'avis du conseil municipal sur la position à adopter.
- SIAEP : le dernier comité syndical du 30 mars a fait un point des travaux de renouvellement de conduites (reste sur le programme 2019 l'aménagement du cœur de bourg de Thuret) et de travaux supplémentaires pour le renforcement du réseau incendie. En réponse à l'interrogation de Régine GANOT sur ce sujet, Christophe LE FLOCH et Pierre LYAN confirment que ce réseau, contrôlé par la SEMERAP, est conforme actuellement. La question d'éventuels travaux d'extension pourra se poser si le futur PLUIH agrandit le périmètre constructible.  
D'autre part, Régine GANOT s'est inscrite à plusieurs formations proposées par le SIAEP sur la gestion de l'eau. Elle découvre en effet que la collecte d'informations sur cette ressource, ses usages et son traitement à la charge de nombreux organismes est complexe et elle souhaite approfondir ses connaissances sur ce sujet. Elle en rendra compte au conseil municipal lors d'une prochaine séance.
- Point sur les dossiers en cours :
  - Environnement et développement durable :
    - Du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> septembre 2021, une consultation au public sur la gestion de l'eau et les risques d'inondation est proposée par le comité de bassin Loire-Bretagne et la Préfecture Centre-Val de Loire.
    - Etude d'inventaire des zones humides :

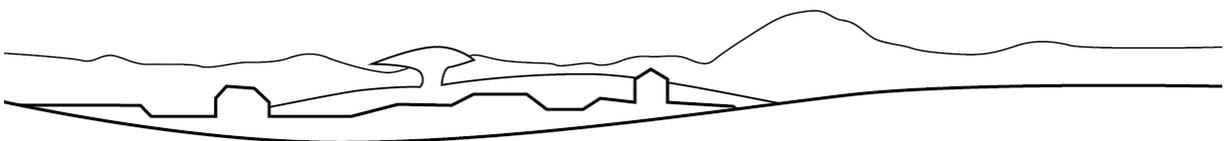
### 1 – DCM 2021/19 DESIGNATION D'UNE REFERENTE

Dans le cadre de l'étude d'inventaire des zones humides du SAGE Allier aval – Morge, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **DESIGNE** Régine GANOT référente communale

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **30/04/2021**

- Courrier des associations de pêche et bulletin de la fédération nationale de chasse adressés aux élus : Régine GANOT questionne le positionnement du conseil municipal. Selon Pierre LYAN, le rôle des élus municipaux est d'interroger localement ces interpellations d'ordre général. Par exemple, rappeler la volonté de la mairie que l'étang reste un lieu ouvert et fréquenté par tous, pêcheurs ou non.
- Gare : des travaux de sécurisation ont été réalisés par 4 élus, la grande porte du bâtiment gare a été condamnée par une plaque en bois qui pourrait, pourquoi pas, être le support d'une peinture trompe l'œil...  
Michel NORE relancera cette semaine le cabinet d'architectes Coudert Vaillant pour une proposition d'aménagement et Mr BARTHOLOME pour un devis de réfection de la toiture.  
L'appel à projet de la fondation SNCF (repéré sur le net par Christine VAYSSIE ROQUES) en direction des jeunes avec pour thème 2021 « Agir pour l'environnement sur les territoires » pourrait répondre aux objectifs du projet gare mais il doit être porté par une association, structure actuellement inexistante. Au vu du peu de retours de la part des jeunes de la commune (14-18 ans) destinataires à l'automne d'une enquête à leur intention, Cécile LHOSPITAL doute de leur engagement sur ce thème.



Pierre LYAN informe le conseil d'une réunion prépositionnée le jeudi 6 mai à 17h30 avec la technicienne en charge du Plan Climat Air Énergie (PCAET) adopté par la CC Plaine Limagne afin d'évoquer avec elle les projets relatifs à la transition écologique et notamment au chapitre des mobilités, le projet de halte-ferroviaire à Thuret. A partir des cotes prises avec Michel NORE et Carlos CABRERA, Sylvie ANDANSON a réalisé les plans de l'ensemble des bâtiments de la gare. Ils seront transmis à tous.

## 2 – DCM 2021/20 AMENAGEMENT CŒUR DE BOURG – ASSAINISSEMENT ET FINANCEMENT

Par délibération du 23 novembre 2020, en demandant à Monsieur le Président du Conseil Départemental le report de la subvention FIC pour les travaux d'aménagement du cœur de bourg, le Conseil Municipal a rappelé le coût et le plan de financement de ce projet.

Or, après un diagnostic du réseau d'assainissement situé sur l'emprise du futur chantier, il s'avère que des travaux de réparation ou de changement de canalisation vont être nécessaires.

Au vu des devis des différentes solutions proposées et du résultat attendu, la solution préconisée est le chemisage des tuyaux pour un coût HT estimé à 150 000 €.

Ce coût s'ajoute au coût de la première tranche de l'aménagement du cœur de bourg rappelé ci-dessous :

- 263 000 € HT pour la partie place de l'église
- 213 000 € HT pour la partie cheminements doux (RD 210 et RD 211)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **RAPPELLE** le plan de financement du projet d'aménagement du cœur de bourg hors assainissement:

|  |              |
|--|--------------|
| • Autofinancement (T.V.A.)             | 5 200.00 €   |
| • Part communale                       | 275 640.00 € |
| • D.E.T.R. 30%                         | 90 000.00 €  |
| • Subvention Conseil Régional          | 23 000.00 €  |
| • Subvention Conseil Départemental-FIC | 87 360.00 €  |

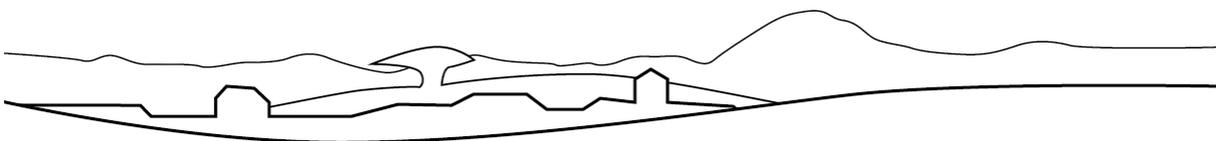
---

**TOTAL** **571 200.00 €**

- **DECIDE**, en ce qui concerne l'assainissement, de retenir la solution du chemisage des tuyaux pour un coût estimé de **150 000 € HT**
- **DEMANDE** au Conseil Départemental et à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de bien vouloir accorder une subvention pour ces travaux
- **DIT** que les travaux d'assainissement relatifs à l'aménagement du cœur de bourg font l'objet d'un programme d'investissement sur le budget 2021 du service assainissement et que le coût correspondant y sera inscrit.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **05/05/2021**

- Gestion technique : les travaux d'élagage ont été réalisés par l'entreprise FRAISSE avec quelques semaines de retard. Des branchages laissés sur place, signalés notamment dans les ruisseaux, doivent encore être ramassés. Ces travaux tardifs ont



malheureusement perturbé la faune, principalement sur les arbres de l'école, élagués à la suite de ceux de la Maison Familiale, et dans lesquels des oiseaux délogés s'étaient réfugiés. Sensibilisé, le conseil municipal sera vigilant et s'engage à réaliser les prochains travaux d'élagage en hiver.

- Enfance : avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF et Convention Territoriale Globale avec la CAF sur le territoire Plaine Limagne.

### 3 – DCM 2021/21 ALSH PERISCOLAIRE – CEJ 2021-2022 ET CTG 2021-2024 AVEC LA CAF

Afin de continuer à bénéficier de l'accompagnement financier de la CAF pour l'ALSH périscolaire de Thuret, la commune de Thuret doit être signataire de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2021-2022 et de la Convention Territoriale Globale relative au territoire Plaine Limagne pour la période 2021-2024 et tout avenant durant cette même période.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

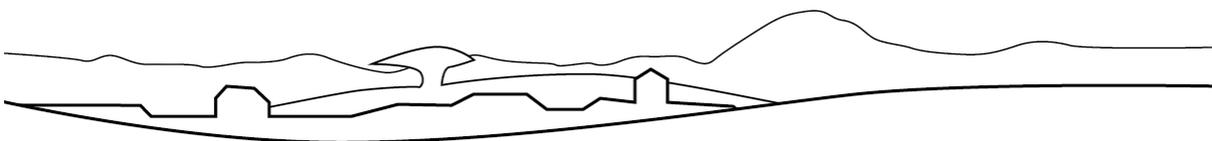
➤ **AUTORISE** le Maire à signer :

- l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2021-2022

- la Convention Territoriale Globale relative au territoire Plaine Limagne pour la période 2021-2024 et tout avenant durant cette même période, après avoir pris connaissance des bilans du CTG 2019-2020 et participé activement à la construction de la CTG 2021-2024 qui devra permettre de poursuivre et de développer le niveau de qualité et de service des actions éducatives et pédagogiques du périscolaire et l'inscrire dans un vrai projet de territoire.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **30/04/2021**

- Inscription au programme national ponts : via une enquête en ligne, la commune de Thuret s'inscrira avant le 30 avril au programme national ponts afin de bénéficier d'un recensement de l'état de ses ouvrages d'art (ponts et murs de soutènement) pour aboutir à un "carnet de santé" de chaque ouvrage. Cette prestation de recensement et d'évaluation est intégralement financé par l'Etat au titre du plan de relance.
- Conditions d'installation des pompes à chaleur : le conseil municipal valide la note d'information relative aux conditions d'installation d'une pompe à chaleur sur la commune de Thuret élaborée en collaboration avec le service instructeur de l'ADIT.
- Questions diverses :
  - Marina SCACHE informe le conseil municipal de la démission à compter du 1<sup>er</sup> mai 2021 de Séverine MOURGUES de son poste d'adjoint technique polyvalent stagiaire. Une procédure de recrutement sera prochainement engagée afin de pourvoir ce poste vacant.
  - Le défibrillateur a été installé sur la façade extérieure côté jardin de la bibliothèque. Une formation pour son utilisation et plus globalement sur les gestes de premier secours sera organisée dans un premier temps en direction du personnel municipal concerné. Elle sera ensuite élargie aux personnes susceptibles d'utiliser ce dispositif (enseignants de l'école Marcel Balny, personnels de la Maison Familiale, occupants du tiers-lieu, commerçants...)
  - La lettre d'information d'avril 2021 a été distribuée dans les boites aux lettres par les élus. Afin de simplifier cette distribution, Christine VAYSSIE ROQUES propose que la répartition des rues soit définitive pour chaque élu.



- A l'issue des travaux de déploiement de la fibre, vraisemblablement courant juin, chaque opérateur prospectera afin de proposer un raccordement à ses abonnés.

- Après 3 semaines de fermeture, l'école ainsi que l'ensemble des services périscolaires ont rouvert ce lundi. Le protocole sanitaire est strictement appliqué sur tous les temps scolaires et périscolaires, notamment en cantine où, depuis la rentrée de septembre, les enfants se déplacent et mangent strictement par groupe/classe.

Prochain conseil municipal le 17 mai à 18 heures.

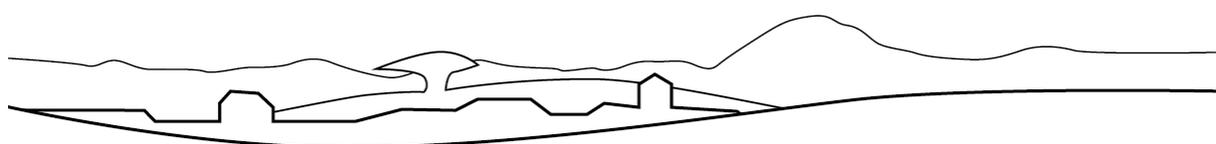
**La séance est levée à 21 heures**

## **Table des délibérations**

*Toutes les délibérations sont par principe votées par scrutin public. Mention sera faite en cas de scrutin secret.*

|                 |   |    |
|-----------------|---|----|
| 1 – DCM 2021/19 | DESIGNATION D'UNE REFERENTE .....                                   | 22 |
| 2 – DCM 2021/20 | AMENAGEMENT COEUR DE BOURG – ASSAINISSEMENT ET FINANCEMENT .....    | 23 |
| 3 – DCM 2021/21 | ALSH PERISCOLAIRE – CEJ 2021-2022 ET ctg 2021-2024 AVEC LA CAF..... | 24 |

| <b>NOM Prénom</b>           | <b>Signature</b> | <b>NOM Prénom</b>        | <b>Signature</b> |
|-----------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| LYAN Pierre                 |                  | LAMBERT Thomas           |                  |
| SCACHE Marina               |                  | BOUCHET Vincent          |                  |
| LE FLOCH Christophe         |                  | LAURENT Georges          |                  |
| NORE Michel                 |                  | GANOT Régine             |                  |
| LHOSPITAL Cécile            |                  | PROLHAC-BARDIN<br>Joëlle |                  |
| VAYSSIE-ROQUES<br>Christine |                  | BRUN Hervé               |                  |
| SLIMANE Mehdi               |                  | ANDANSON Sylvie          |                  |
| CABRERA Carlos              |                  |                          |                  |



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17 mai 2021

**L'an deux mille vingt et un et le dix-sept mai à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

En raison des conditions sanitaires et conformément à la loi 1379 du 14 novembre 2020, la réunion s'est tenue en visioconférence à partir de la salle du Conseil Municipal dont la capacité d'accueil est réduite à 8 personnes en présentiel.

Présents : Mr LYAN Pierre (en présentiel), Mme SCACHE Marina (en présentiel), Mr LE FLOCH Christophe (en présentiel), Mr NORE Michel (en visioconférence), Mme LHOSPITAL Cécile (en visioconférence), Mme VAYSSIE-ROQUES Christine (en visioconférence), Mr BOUCHET Vincent (en visioconférence), Mr CABRERA Carlos (en visioconférence), Mr LAMBERT Thomas (en visioconférence), Mme GANOT Régine (en visioconférence), Mr BRUN Hervé (en présentiel), Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle (en visioconférence), Mme ANDANSON Sylvie (en visioconférence).

Excusé avec pouvoir : Mr LAURENT Georges a donné pouvoir à Pierre LYAN

Excusé : Mr SLIMANE Mehdi.

Ordre du jour :

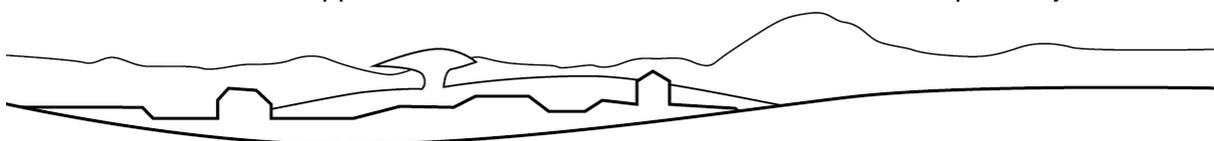
- Approbation du compte-rendu de la séance du 26 avril 2021
- Point sur les délégations et réunions extérieures
- Point sur les dossiers en cours :
  - Gare : devis toiture et visite des architectes.
  - Aménagement cœur de bourg : point d'avancée du dossier et autorisation à conventionner avec le Conseil Départemental
  - Personnel : création d'un CDD pour accroissement d'activité et point sur l'équipe technique
  - Ecole : point financier sur le projet Ecole Numérique
  - Assainissement Thuret : conditions d'ouverture des droits à construire
- Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin
- Etude du projet de réfection éclairage terrain de foot
- Questions diverses.

Mme LHOSPITAL Cécile a été élue secrétaire.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 26 avril 2021

Le compte-rendu de la séance du 26 avril 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Point sur les délégations et réunions extérieures
  - Dans le cadre du Carrefour de l'Eau, Régine GANOT a participé à deux webconférences l'une sur le thème de l'étang, l'autre sur le thème des barrages et par ailleurs à un webinaire sur l'engagement des travailleurs sociaux pendant le covid.
  - Le 6 mai à 17h30 en mairie, Michel NORE, Carlos CABRERA, Régine GANOT, Hervé BRUN et Pierre LYAN ont rencontré Olivia CATUS, cheffe de projet transition écologique de la CCPL, en charge de la concrétisation du Plan Climat Energie sur le territoire intercommunal approuvé en décembre 2020. Cette réunion avait pour objectifs



de connaître les principaux enjeux de la commune en termes de transition écologique et énergétique et d'identifier les projets qu'elle souhaite mettre en œuvre.

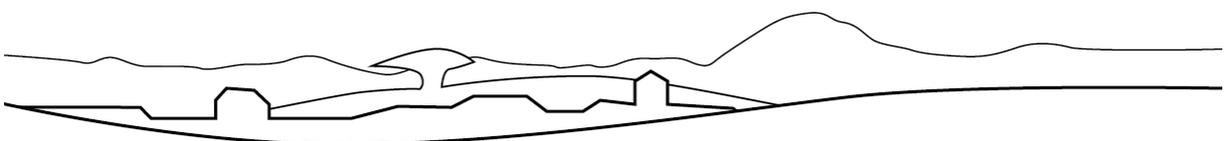
Régine GANOT présente les points abordés au cours de cette réunion – état des lieux, actions et projets, accompagnement de la CCPL :

- passoires énergétiques - ce qui a été fait : nouvelle mairie, cocon 63/isolation des combles ancienne mairie, école et salle des fêtes, ce qui est à travailler : salle des fêtes, ancienne mairie et école (isolation générale et chauffage) + gare...
- arrêt des pesticides par la commune depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, inscription annuelle à la démarche départementale « ma commune au naturel », label « Terre saine », diminution des arrosages, plantation de vivaces, végétalisation des espaces publics...
- projets éoliens, pas de revenus pour la commune
- déplacements pendulaires / projet de halte ferroviaire (étude de 2014), interrogations sur le fonctionnement de Transdôme, transport à la demande...
- usage du vélo et chemins de randonnée à entretenir
- purificateurs d'air à prévoir à l'école, cantine
- éclairage public nocturne, arrêté municipal réglementaire à prévoir
- gestion des déchets – ce qui est fait : composteur derrière l'école et broyage des déchets verts (location broyeur et projet d'achat en 2021), problème de l'écobuage
- agriculture : 1 agriculteur bio, de grosses exploitations et des interrogations concernant les forages
- haies : dernière plantation de haie en 1994, plantes invasives/renouée du Japon
- tracé déviation et projet de voie verte
- cantine / 50% de produits locaux en 2022
- questionnement sur la multiplication des instances relatives à l'eau
- tourisme - office du tourisme et accueil proposé par la MFR, devenir des restaurants (1 en vente, 1 départ à la retraite)
- PCAET et PLUI
- production énergie / méthanisation

Comment la Communauté de Communes Plaine Limagne peut aider la commune à mieux agir sur ces points : pilotage d'achats groupés de récupérateurs d'eau, de purificateurs d'air, accompagnement de la MFR pour développer l'accueil touristique, soutien et engagement pour la halte ferroviaire...

- La dernière commission Communication et Tourisme à laquelle Christine VAYSSIE-ROQUES a participé a discuté des points suivants :

- nouvelle aire de camping-car à Maringues opérationnelle en mai 2022 pour un coût d'étude et de réalisation de 90 000 € avec signature d'une convention entre la commune de Maringues et la CCPL
- > A voir pour une aire de stationnement sur Thuret et quel niveau d'équipement
- la prochaine Balade Gourmande est reportée en 2022 (annulée en 2020 et 2021)
- émission France Bleue/le baladeur
- office du Tourisme Terra Volcana et projet de jeux de piste.
- panneaux signalétiques : circuit VTT, proposition de la CCPL de le déplacer place Madeleine de Chazelles et circuit de randonnée, nouvellement re-balisée et proposée sur le site, voir pour intégrer le panneau dans le projet d'aménagement du cœur de bourg.
- supports de communication de la CCPL facebook, twitter, instagram : nécessité de donner de l'info par des posts réguliers.
- le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à la proposition d'une société de produire de l'info municipal relative au patrimoine communal, info qui serait financée par les encarts publicitaires des acteurs économiques locaux. Le conseil municipal préfère réaliser cette information en interne.



- Pour faire suite à la question relative à la Convention Territoriale Globale délibérée lors du conseil municipal du 26 avril dernier, Pierre LYAN a participé à la première réunion de construction de la CTG 2021-2024 et regrette le peu de participants (1 conseiller municipal d'Effiat, le vice-président de la CCPL, la technicienne en charge du dossier et lui-même). Il y a exprimé la volonté de la commune de co-fédérer et alimenter la réflexion autour de l'enfance, jeunesse, parentalité et a proposé de nombreuses pistes avec la volonté de ne pas réduire le projet éducatif actuel. L'objectif de la CCPL est de présenter la CTG en septembre. Pierre LYAN a rappelé les actions et l'aide que peut apporter aux collectivités le dispositif REAAP (réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents) de la C.A.F..
- Point sur les dossiers en cours
  - Gare : lors de la visite des locaux de la gare le 10 mai dernier, les architectes, Mmes VAILLANT et COUDERT, ont pris connaissance des lieux ainsi que des souhaits et idées des élus échangés lors de cette rencontre. En retour, elles transmettront prochainement une proposition de métrage ainsi que différentes possibilités d'aménagement de la partie ancienne.
  - Aménagement du cœur de bourg : afin de finaliser le Permis d'Aménager à déposer auprès de l'ADIT et des Bâtiments de France pour instruction, Mr CHAMFRAY, du Conseil Départemental, est en attente du rapport scientifique qui doit être envoyé prochainement en mairie suite aux sondages archéologiques réalisés du 16 au 19 mars place de l'église.

### 1 – DCM 2021/22 AMENAGEMENT CŒUR DE BOURG – CONVENTIONNEMENT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL :

Par délibération du 26 avril 2021, le Conseil Municipal a rappelé le coût pour la commune du projet d'aménagement du cœur de bourg :

- 263 000 € HT pour la partie place de l'église
- 213 000 € HT pour la partie cheminements doux (RD 210 et RD 211)
- 150 000 € HT pour le chemisage des tuyaux d'assainissement

Ce projet bénéficie actuellement des accords de subventions suivants :

- |  |             |
|--|-------------|
| ● D.E.T.R. 30%                         | 90 000.00 € |
| ● Subvention Conseil Régional          | 23 000.00 € |
| ● Subvention Conseil Départemental-FIC | 87 360.00 € |

Afin que l'aménagement du cœur de bourg avance dans sa réalisation conjointe avec le Conseil Départemental, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

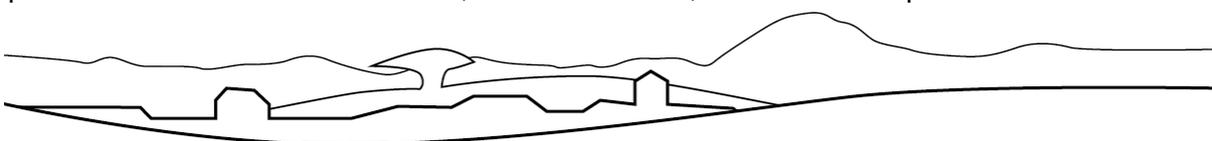
- **AUTORISE** le Maire à signer d'une part, la convention définissant les conditions de réalisation et d'entretien de la route départementale et d'autre part, la convention définissant les modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement de commande.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **18/05/2021**

- Personnel

### 2 – DCM 2021/23 HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL :

Il est nécessaire d'accorder 16,5 heures complémentaires à Madame Karine DEFABIANIS pour le remplacement de Nathalie COUSTEIX, en arrêt maladie, sur la mise en place de la cantine.



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le paiement des 16.5 heures complémentaires pour Mme DEFABIANIS sur la paie du mois de mai 2021.
- **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6413 et 645 du budget 2021.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **18/05/2021**

### **3 – DCM 2021/24 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL :**

En raison de la vacance d'un poste d'adjoint technique, dans l'attente d'un nouveau recrutement et compte-tenu de l'activité importante à l'atelier municipal, il est nécessaire de créer à compter du 17 mai 2021 un poste d'adjoint technique à temps complet non permanent d'un mois renouvelable tous les mois jusqu'au 31 juillet 2021 en fonction des besoins, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité selon l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

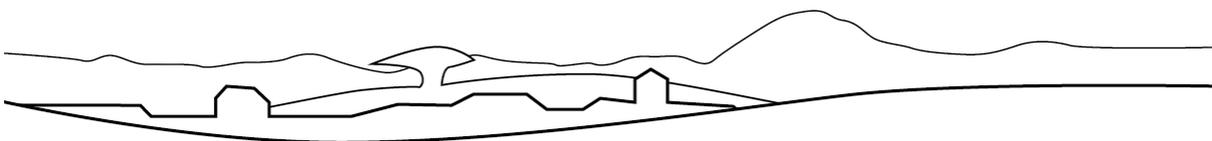
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à l'atelier municipal, à temps complet, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, d'un mois renouvelable en fonction des besoins du 17 mai au 31 juillet 2021.
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget 2021.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **18/05/2021**

- Le poste en CDD pour accroissement d'activité sera occupé par Mr DE SERNA Jean Daniel, déjà en poste du 10 au 12 mai sur le poste en CDD pour remplacement.  
Mr DE CASTRO, de l'ADEF, complètera l'équipe durant cette période de forte activité conformément à la décision du conseil municipal lors du vote du budget 2021.

- Assainissement : par courrier du 29 avril 2021 en réponse à la demande de Pierre LYAN en date du 26 mars 2021 d'autoriser à nouveau les permis de construire sur le bourg de Thuret, la directrice départementale des territoires accepte la reprise de l'instruction des actes d'urbanisme sur Thuret au cas par cas, la reprise normale étant conditionnée à l'engagement et la notification du marché de travaux de la première tranche issu des conclusions de l'étude diagnostique.
- Organisation des élections départementales et régionales des 20 et 27 juin : le bureau de vote départemental et le bureau de vote régional seront disposés dans la salle du conseil municipal, bureau de vote de la commune de Thuret. Pierre LYAN a transmis à l'ensemble du conseil municipal le tableau de tenue de ces deux bureaux de vote invitant chacun à s'y inscrire.  
Pierre LYAN informe les conseillers des prochaines rencontres sur Thuret proposées par les 2 binômes et leurs remplaçants candidats aux élections départementales
- Etude du projet de réfection éclairage terrain de foot : disponible dans les documents préparatoires du présent conseil, le projet de réfection de l'éclairage du terrain de foot sera discuté lors de la séance du 28 juin.
- Questions diverses :  
Le conseil municipal accepte l'installation, du 28 juin au 1<sup>er</sup> juillet, d'un cirque sur le terrain de l'impasse des Guillemettes avec présentation du spectacle les 29 et 30 juin dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.



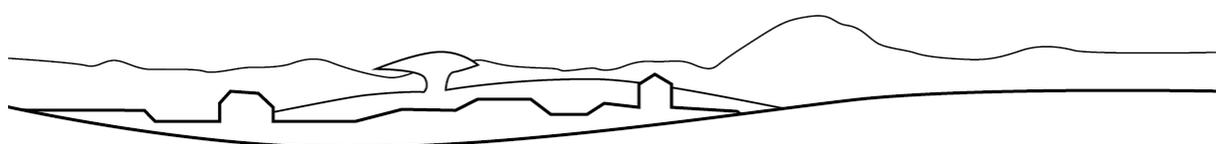
La séance est levée à 21 heures

## Table des délibérations

Toutes les délibérations sont par principe votées par scrutin public. Mention sera faite en cas de scrutin secret.

|                 |  |    |
|-----------------|--|----|
| 1 – DCM 2021/22 | AMENAGEMENT COEUR DE BOURG – CONVENTIONNEMENT AVEC LE CONSEIL<br>DEPARTEMENTAL : ..... | 28 |
| 2 – DCM 2021/23 | HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL : .....                                      | 28 |
| 3 – DCM 2021/24 | POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL : .....  | 29 |

| NOM Prénom                  | Signature | NOM Prénom               | Signature |
|-----------------------------|-----------|--------------------------|-----------|
| LYAN Pierre                 |           | LAMBERT Thomas           |           |
| SCACHE Marina               |           | BOUCHET Vincent          |           |
| LE FLOCH Christophe         |           | LAURENT Georges          |           |
| NORE Michel                 |           | GANOT Régine             |           |
| LHOSPITAL Cécile            |           | PROLHAC-BARDIN<br>Joëlle |           |
| VAYSSIE-ROQUES<br>Christine |           | BRUN Hervé               |           |
| SLIMANE Mehdi               |           | ANDANSON Sylvie          |           |
| CABRERA Carlos              |           |                          |           |



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 juin 2021

**L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit juin à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

En raison des conditions sanitaires et conformément à la loi 1379 du 14 novembre 2020, la réunion s'est tenue en visioconférence à partir de la salle du Conseil Municipal permettant aux conseillers municipaux de participer soit en présentiel soit en visioconférence.

Présents : Mr LYAN Pierre (en présentiel), Mr LE FLOCH Christophe (en présentiel), Mr NORE Michel (en présentiel), Mme LHOSPITAL Cécile (en visioconférence), Mr BOUCHET Vincent (en présentiel), Mr CABRERA Carlos (en présentiel), Mr LAMBERT Thomas (en visioconférence), Mme GANOT Régine (en présentiel), Mr BRUN Hervé (en présentiel), Mme PROUHAC-BARDIN Joëlle (en visioconférence), Mme ANDANSON Sylvie (en visioconférence).

Excusés avec pouvoir : Mme SCACHE Marina a donné pouvoir à Mr LE FLOCH Christophe, Mr LAURENT Georges a donné pouvoir à LYAN Pierre, Mme VAYSSIE ROQUES Christine a donné pouvoir à Régine GANOT

Excusé : Mr SLIMANE Mehdi.

### Ordre du jour :

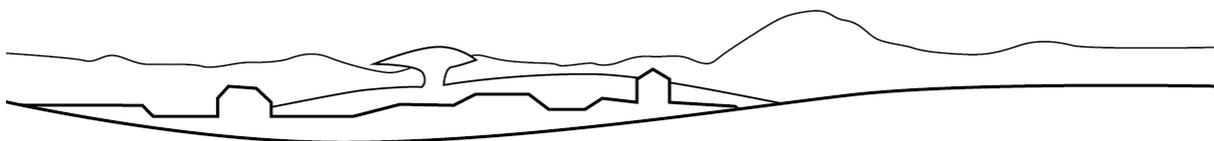
- Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mai 2021
- Point sur les délégations et réunions extérieures :
  - CCPL : PLUiH, Pacte de gouvernance, CRTE et projet de territoire
  - Compte-rendu du conseil d'école du 24 juin
  - SEMERAP – comptes annuels de résultat d'exploitation 2020 des services d'assainissement collectif et autonome
- Point sur les dossiers en cours :
  - Gare : devis architectes, choix de travaux de toiture, programmation de la rétrocession, financements, utilisation des locaux...
  - Aménagement cœur de bourg : point d'avancée du dossier, permis d'aménager et dossier d'amendes de police rue des Dômes
  - Personnel : heures complémentaires, demande d'avis du Comité Technique du CDG63 pour 1607 heures et Lignes Directrices de Gestion, point sur les services pôle Enfance et pôle Technique
  - Festivités : feu d'artifice du 13 juillet et Festival des Voix Romanes
- Questions diverses

Mme LHOSPITAL Cécile a été élue secrétaire.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 17 mai 2021

Le compte-rendu de la séance du 17 mai 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Avant de poursuivre l'ordre du jour, Monsieur le Maire fait un point sur les forts orages de la veille, les dégâts (fuite vélux restaurant scolaire, branches, arbres arrachés, ligne 20 000 volts tombée à la Canière, montée des eaux des 2 ruisseaux et débordement du Ris...), les travaux de remise en état (rases sur chemins, reverdo à nettoyer, balayage de plusieurs rues) et les travaux d'aménagement (monticule le long du Ris rue de la Canière, dégagement et curage du fossé à



Champrobert/poulaillers) A noter le dysfonctionnement de la station d'épuration de Chassenet en raison d'un apport anormal d'eau pluviale dans le réseau séparatif > à contrôler par la SEMERAP.

- Point sur les délégations et réunions extérieures
  - CCPL – Pierre LYAN
    - PLUIh : en réponse aux propositions du bureau d'étude, Michel NORE rappelle la volonté des élus de reprendre les limites de constructibilité du PLU actuel en évitant les dents creuses avec la proposition d'une zone constructible rue de la Croix Blanche. A prévoir l'espace des écoles (école, mairie, MFR) en zone de service (DPU renforcée ?) et l'espace commerçant du centre bourg à préserver (comment éviter la disparition d'un commerce lors de la vente des murs ?)
    - Pacte de gouvernance : la discussion d'avant délibération fait un état des lieux des différentes compétences, du travail des différentes commissions, des dossiers confiés aux bureaux d'étude, de la représentativité des petites communes.

### **1 – DCM 2021/25 PROJET DU PACTE DE GOUVERNANCE INTERCOMMUNAL**

Conformément à la loi « Engagement et proximité » du 27 décembre 2019, le conseil communautaire Plaine Limagne a décidé, par délibération n°2020-112 du 19 octobre 2020, de procéder à l'élaboration d'un Pacte de gouvernance.

Le Pacte de gouvernance doit permettre aux élus de s'accorder dès le début de leur mandat, sur le fonctionnement quotidien de leur EPCI.

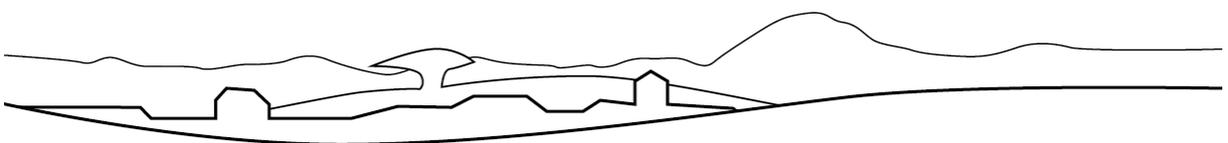
Son adoption définitive ne peut se faire qu'après avis des conseils municipaux des communes membres.

Après lecture du projet de Pacte de gouvernance intercommunal et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 3 voix POUR, 8 voix CONTRE et 3 ABSTENTION :

- **N'APPROUVE PAS** le projet de pacte de gouvernance proposé par la Communauté de Communes Plaine Limagne.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **01/07/2021**

- Projet de territoire : le 23 juin dernier, Pierre LYAN a fait suivre par mail un questionnaire proposé aux élus des communes du territoire intercommunal. Il invite chaque conseiller à le remplir. Les réponses aux questions 1 à 19 seront dans un premier temps individuelles permettant à chacun de pouvoir s'exprimer sur l'état des lieux de la commune et du territoire intercommunal et ses besoins. Elles seront rassemblées en mairie. La compilation des réponses de chacun permettra ensuite de partager et de réfléchir ensemble aux questions 20 à 27 au cours d'une réunion à fixer prochainement.
- Conseil d'école – Pierre LYAN : réuni le 24 juin avec la présence de l'inspectrice, ce dernier conseil d'école a permis de faire un point sur différents dossiers en cours, les effectifs, la sécurité, l'équipement informatique, l'aménagement de la cour...A ce sujet, Régine GANOT propose de s'inspirer de projets participatifs. Mr DELPEUCH sera le nouveau directeur à la rentrée de septembre 2021 et pour info, la réunion des directeurs de la circonscription aura lieu le 31 août à la salle des fêtes de Thuret.
- SIEG - Michel NORE fait le compte-rendu du dernier comité syndical de « Territoire d'Energie du Puy-de-Dôme », nouveau nom du SIEG 63 qui, avec 12 autres syndicats d'énergies d'Auvergne-Rhône Alpes mutualisent leurs forces au sein de l'association TEARA. Le compte administratif 2020 a été approuvé, le budget 2021 voté et un point a été fait sur le patrimoine. Le syndicat a fait plusieurs demandes de subventions, régionales, nationales et européennes, pour les investissements relatifs aux bornes de



recharge, à la sécurisation des réseaux, aux équipements LED, à la rénovation des éclairages de stades.

- SIAEP - Régine GANOT : le dernier bureau du SIAEP a inscrit notamment à l'ordre du jour du prochain comité syndical du 1<sup>er</sup> juillet l'étude diagnostique et le schéma directeur qui seront présentés par le bureau Egis Eau (état des lieux très détaillé, évolution démographique, travaux à réaliser et financements...)
- Commission transition écologique et mobilité – Carlos CABRERA : parmi les points discutés lors de cette commission, la CCPL auto-organisatrice de mobilité de second rang et signature de la convention correspondante avec la Région, prise en charge par la Région d'une partie des coûts du transport à la demande avec une future centrale de réservation régionale ?, prochaine étude diagnostique sur la mobilité, 21/25 communes ont rencontré Mme CATUS en charge de la concrétisation du plan climat-air-énergie (PCAET) sur le territoire intercommunal, poursuite de l'action Bus des Montagnes avec le Conseil Départemental, aide à l'acquisition de vélos électriques (CCPL - 20%, Etat – 20% dans la limite dans les 2 cas de 200 €), diagnostic des haies par Haies d'Auvergne (à noter, une étude existante réalisée par Pays de Vichy)
- Point sur les dossiers en cours
  - Gare : faute d'un autre devis d'architecte, la proposition du Cabinet Coudert-Vaillant d'une Etude de projet pour un montant de 7560 € TTC sera acceptée d'ici mi-juillet afin d'avancer au plus vite sur ce dossier et mettre notamment la gare hors d'eau avant l'hiver. Le choix du devis toiture, réfection ou rénovation, se fera au vu des autres devis en attente et de l'Etude de projet.
  - Aménagement cœur de bourg : le permis d'aménager sera déposé la semaine prochaine.

## 2 – DCM 2021/26 AMENDE DE POLICE – RUE DES DOMES RD 211

Afin d'améliorer la sécurité rue des Dômes et dans le cadre de l'aménagement du cœur de bourg, un plateau surélevé sera mis en place sur cette rue.

L'estimation de ces travaux est de **12 280.00 € H.T.**

S'agissant d'une opération liée à la sécurité des usagers, ces travaux peuvent bénéficier de la subvention du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police 2021.

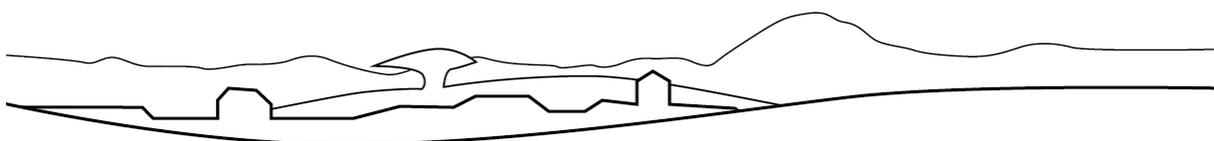
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au taux de 50% au titre de la répartition des amendes de police 2021.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **29/06/2021**

- Personnel :

- Les projets de délibération relatifs aux 1607 heures – organisation des services et Lignes Directrices de Gestion sont soumis à l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du Puy-de-Dôme du 14 septembre.



- Betty PERONNIN, directrice de l'ALSH périscolaire, a demandé sa mutation au 1<sup>er</sup> septembre. Son poste vacant est soumis à candidatures reçues jusqu'au 15 juillet pour un choix du nouveau directeur ou de la nouvelle directrice prévu fin juillet.

### **3 – DCM 2021/27 HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL**

Il est nécessaire d'accorder 11 heures complémentaires à Madame Karine DEFABIANIS pour le remplacement d'Aurélie, en formation pour la préparation au concours d'ATSEM les mercredis 9 et 30 juin et 7 juillet.

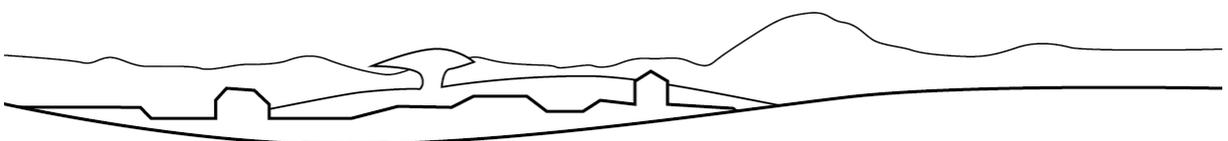
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le paiement des 11 heures complémentaires pour Mme DEFABIANIS sur la paie du mois de juillet 2021.
- **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6413 et 645 du budget 2021.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **29/06/2021**

- Festivités : feu d'artifice à l'étang des Aurancheix le 13 juillet avec retraite aux flambeaux au départ de la place de l'école de Chassenet et concert à l'église St-Martin de Thuret le 6 août dans le cadre du « Festival des Voix Romanes » organisé par le Conseil Départemental.
- Questions diverses
  - Concernant le sentier de randonnée, Alexandre FOUCAULT en charge du Tourisme à la CCPL a proposé en PDF pour validation les panneaux signalétiques des lieux définis avec lui lors de la rencontre avec Christine VAYSSIE-ROQUES, Cécile LHOSPITAL et Thomas LAMBERT.
  - Le prochain conseil municipal est fixé le 19 juillet à 18 heures et sera suivi d'un casse-croûte.

**La séance est levée à 21 heures 50**

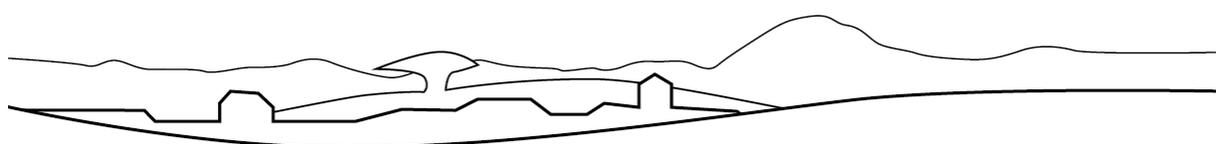


## Table des délibérations

Toutes les délibérations sont par principe votées par scrutin public. Mention sera faite en cas de scrutin secret.

|                 |  |    |
|-----------------|--|----|
| 1 – DCM 2021/25 | PROJET DE PACTE DE GOUVERNANCE INTERCOMMUNAL ..... | 32 |
| 2 – DCM 2021/26 | AMENDE DE POLICE – RUE DES DOMES RD 211.....       | 33 |
| 3 – DCM 2021/27 | HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL.....     | 34 |

| NOM Prénom                  | Signature | NOM Prénom               | Signature |
|-----------------------------|-----------|--------------------------|-----------|
| LYAN Pierre                 |           | LAMBERT Thomas           |           |
| SCACHE Marina               |           | BOUCHET Vincent          |           |
| LE FLOCH Christophe         |           | LAURENT Georges          |           |
| NORE Michel                 |           | GANOT Régine             |           |
| LHOSPITAL Cécile            |           | PROLHAC-BARDIN<br>Joëlle |           |
| VAYSSIE-ROQUES<br>Christine |           | BRUN Hervé               |           |
| SLIMANE Mehdi               |           | ANDANSON Sylvie          |           |
| CABRERA Carlos              |           |                          |           |



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 juillet 2021

**L'an deux mille vingt et un et le dix-neuf juillet à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

En raison des conditions sanitaires et conformément à la loi 1379 du 14 novembre 2020, la réunion s'est tenue en visioconférence à partir de la salle du Conseil Municipal permettant aux conseillers municipaux de participer soit en présentiel soit en visioconférence.

Présents : Mr LYAN Pierre (en présentiel), Mme SCACHE Marina (en présentiel), Mr LE FLOCH Christophe (en présentiel), Mme LHOSPITAL Cécile (en présentiel), Mr BOUCHET Vincent (en présentiel), Mr CABRERA Carlos (en présentiel), Mr LAMBERT Thomas (en présentiel), Mme GANOT Régine (en présentiel), Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle (en présentiel), Mme ANDANSON Sylvie (en visioconférence).

Excusés avec pouvoir : Mr NORE Michel a donné pouvoir à Mme SCACHE Marina, Mr BRUN Hervé a donné pouvoir à Mr LE FLOCH Christophe, Mr LAURENT Georges a donné pouvoir à LYAN Pierre, Mme VAYSSIE ROQUES Christine a donné pouvoir à Régine GANOT.

Excusé : Mr SLIMANE Mehdi.

Ordre du jour :

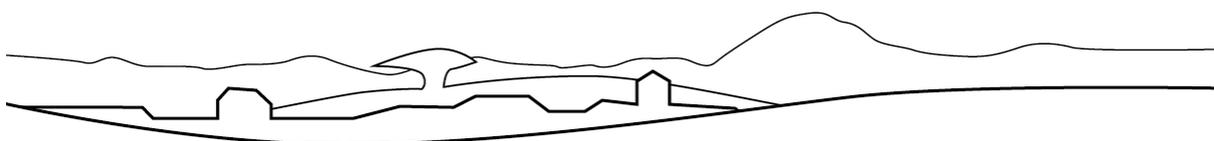
- Approbation du compte-rendu de la séance du 28 juin 2021
- Point sur les délégations et réunions extérieures
- Point sur les dossiers en cours :
  - Gare : point d'avancée du dossier, intervention des architectes
  - Aménagement cœur de bourg : permis d'aménager
  - Personnel : pôle Enfance - organisation de la rentrée scolaire (remplacement du poste de direction et renouvellement d'un poste en CDD) et point sur le Pôle Technique (recrutement sur le poste vacant)
  - Intercommunalité : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) / Projet de Territoire, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH)
  - Assainissement du bourg et droit à construire
  - Finances : décisions modificatives au budget principal et au budget d'assainissement 2021
- Questions diverses (dates des prochains conseils)

Mme LHOSPITAL Cécile a été élue secrétaire.

- 
- Approbation du compte-rendu de la séance du 28 juin 2021

Le compte-rendu de la séance du 28 juin 2021 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Point sur les délégations et réunions extérieures
  - CCPL/Commission Enfance – Joëlle PROLHAC BARDIN : fête du multi-accueil très appréciée au cours de laquelle un parent a relevé la grande qualité de l'équipe professionnelle.



- SIAEP – Régine GANOT : dernier comité syndical le 1<sup>er</sup> juillet auquel participaient le directeur général et un ingénieur de la SEMERAP (le SIAEP est le 3<sup>ème</sup> actionnaire de la SEMERAP). A l'ordre du jour notamment, la présentation du diagnostic et du schéma directeur par le bureau d'étude Egis Eau .
  - SAGE Allier aval – Régine GANOT : rencontre le 22 juillet avec le responsable de l'étude inventaire des zones humides avant les investigations de terrain, prévues les 15 premiers jours du mois d'août sur plusieurs communes dont Thuret, visant à déterminer le caractère humide d'une partie du territoire.
  - SBA : le conseil municipal prend connaissance du rapport d'activité 2020 du SBA disponible également avec les documents de travail du conseil municipal.
- Point sur les dossiers en cours
    - Gare : ce 19 juillet les architectes se sont rendues sur place pour la prise des mesures afin d'établir un relevé très précis et présenter les différentes possibilités d'aménagement du bâtiment historique. Invité par les architectes, Mr LABBE de la SOCOTEC a estimé que les bâtiments présentent une bonne solidité et qualité de construction. A voir si la SNCF a les plans d'origine. L'aménagement extérieur est également à travailler : parking, jardin, emplacement camping-cars, espace à conserver pour une passerelle dans le cas d'une prochaine halte-ferroviaire et reprise complète de l'assainissement (à prévoir dans le diagnostic des travaux à réaliser). Devis d'un autre couvreur, Mr Delepine, en attente.
    - Aménagement cœur de bourg : le permis d'aménager a été déposé le 5 juillet et transmis aussitôt à l'ADIT et l'ABF.
    - Personnel :
      - 18 candidats ont répondu à l'offre d'emploi de directeur/directrice de l'ALSH périscolaire en remplacement de Betty PERONNIN qui a demandé sa mutation dans une autre collectivité à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021. 3 hommes et 3 femmes seront reçus en entretien les 20 et 21 juillet prochains.

### 1 – DCM 2021/28 CREATION POSTE POLE ENFANCE ANNEE SCOLAIRE 2021-2022

Compte-tenu de plusieurs mouvements de postes au Pôle Enfance et en raison d'un accroissement temporaire d'activité, un poste non permanent d'adjoint technique – encadrement cantine, entretien des locaux et remplacements sur des temps périscolaires - affecté au Pôle Enfance doit être créé sur la période du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 août 2022.

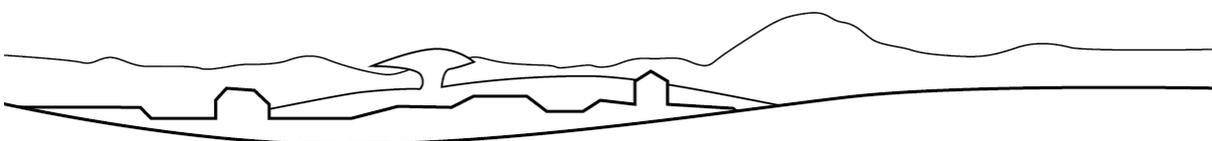
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** la création d'1 poste d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité à 24/35<sup>ème</sup> annualisé.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **20/07/2021**

### 2 – DCM 2021/29 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL

En raison de la vacance d'un poste d'adjoint technique, dans l'attente d'un nouveau recrutement et compte-tenu de l'activité importante à l'atelier municipal, il est nécessaire de créer à compter du 30 août 2021 un poste d'adjoint technique à temps complet non permanent d'un mois renouvelable tous



les mois jusqu'au 31 octobre 2021 en fonction des besoins, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité selon l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **DECIDE** la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique à l'atelier municipal, à temps complet, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, d'un mois renouvelable en fonction des besoins du 30 août au 31 octobre 2021.

➤ **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget 2021.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **20/07/2021**

- Intercommunalité :
  - CRTE, en attente du retour du questionnaire transmis à chaque conseiller.
  - PLUiH, le 27 juillet de 9h à 10h, Pierre LYAN et Miche NORE présenteront au bureau d'étude les demandes de la commune issues du travail des élus.
- Assainissement et droit à construire : suite à l'avis défavorable émis pour les deux derniers CUB, Pierre LYAN va reprendre contact avec la Police de l'Eau afin de faire un point sur les conditions permettant le retour du droit à construire sur Thuret.
- Finances :

### **3 – DCM 2021/30 DECISION MODIFICATIVE BUDGET GENERAL 2021**

Lors de l'exercice 2020, des dépenses sans mandatement préalable (en prélèvement automatique) correspondant à 2 échéances d'un emprunt au Crédit Mutuel et à 4 factures d'électricité sont restées en compte d'attente à la trésorerie et n'ont pas été mandatées sur le budget principal 2020.

Cette régularisation devant être effectuée sur le budget 2021, les crédits seront insuffisants aux comptes 66111 et 1641 correspondant au remboursement d'emprunt.

Il est donc nécessaire de voter la décision modificative suivante :

**Article 60623**

- 3 754 €

**Article 1641**

+ 3 510 €

**Article 66111**

+ 244 €

**Article 021**

3 510 €

**Article 023**

+ 3 510 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

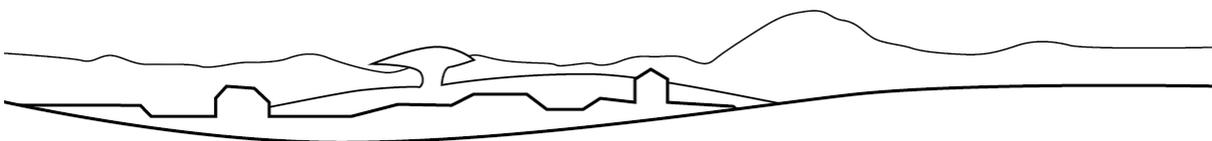
➤ **VOTE** la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **20/07/2021**

### **4 – DCM 2021/31 DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT 2021**

Sur le budget assainissement 2021, les écritures d'ordre relatives à l'amortissement des subventions ne sont pas équilibrées, le montant des amortissements annuel à compter de 2021 de 17 516.18 € au compte 777 a été omis, seul a été inscrite l'écriture relative à la réforme de la station de 2003.

Il est donc nécessaire de voter la décision modificative suivante :



**Article 022/022**  
+ 17516.18 €

**Article 777/042**  
+ 17516.18 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **20/07/2021**

- Questions diverses

- feu d'artifice reporté le 28 août sous réserve des conditions sanitaires en vigueur et des disponibilités des élus

- dates des prochaines réunions : 13/9, 18/10, 22/11, 20/12 à 18 heures 30.

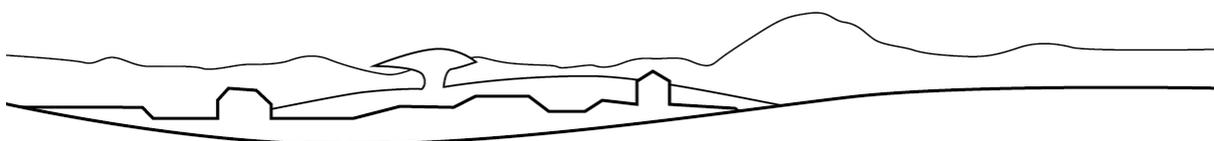
**La séance est levée à 20 heures 10**

## Table des délibérations

*Toutes les délibérations sont par principe votées par scrutin public. Mention sera faite en cas de scrutin secret.*

|  |    |
|--|----|
| <a href="#">1 – DCM 2021/28 CREATION POSTE POLE ENFANCE ANNEE SCOLAIRE 2021-2022</a> ..... | 37 |
| <a href="#">2 – DCM 2021/29 POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL</a> .....                | 37 |
| <a href="#">3 – DCM 2021/30 DECISION MODIFICATIVE BUDGET GENERAL 2021</a> .....            | 38 |
| <a href="#">4 – DCM 2021/31 DECISION MODIFICATIVE BUDGET ASSAINISSEMENT 2021</a> .....     | 38 |

| NOM Prénom                  | Signature | NOM Prénom               | Signature |  |
|-----------------------------|-----------|--------------------------|-----------|--|
| LYAN Pierre                 |           | LAMBERT Thomas           |           |  |
| SCACHE Marina               |           | BOUCHET Vincent          |           |  |
| LE FLOCH Christophe         |           | LAURENT Georges          |           |  |
| NORE Michel                 |           | GANOT Régine             |           |  |
| LHOSPITAL Cécile            |           | PROLHAC-BARDIN<br>Joëlle |           |  |
| VAYSSIE-ROQUES<br>Christine |           | BRUN Hervé               |           |  |
| SLIMANE Mehdi               |           | ANDANSON Sylvie          |           |  |
| CABRERA Carlos              |           |                          |           |  |



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 septembre 2021

**L'an deux mille vingt et un et le treize septembre à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme SCACHE Marina, Mr LE FLOCH Christophe, Mr NORE Michel, , Mr BOUCHET Vincent, Mme VAYSSIE ROQUES Christine, Mr CABRERA Carlos, Mme LHOSPITAL Cécile, Mr SLIMANE Mehdi, Mr LAMBERT Thomas, Mme GANOT Régine, , Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mr BRUN Hervé,

Excusés avec pouvoir : Mr LAURENT Georges a donné pouvoir à Mr LYAN Pierre, Mme ANDANSON Sylvie a donné pouvoir à Mme Joëlle PROLHAC-BARDIN.

### Ordre du jour :

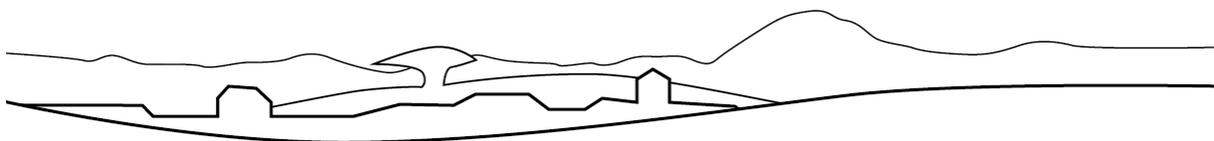
- Approbation du compte-rendu de la séance du 19 juillet 2021
- Point sur les délégations et réunions extérieures :
  - SIEG : modification des statuts
- Point sur les dossiers en cours :
  - Gare : point d'avancée du dossier
  - Aménagement cœur de bourg : consultation des entreprises et travaux à venir
  - Personnel :
    - Pôle Enfance : organisation de la rentrée scolaire - temps de travail, heures complémentaires
    - Pôle Technique : recrutement sur le poste vacant, fonctionnement du service
  - Intercommunalité : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) / Projet de Territoire, Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH)
  - Assainissement du bourg et droit à construire
  - Finances : coût du repas à la cantine pour l'année scolaire 2021/2022, prise en charge des livres et fichiers CP, étude des travaux de réfection de l'éclairage public terrain de foot
- Questions diverses

Mme LHOSPITAL Cécile a été élue secrétaire.

- Approbation du compte-rendu de la séance du 19 juillet 2021

Le compte-rendu de la séance du 19 juillet est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Point sur les délégations et réunions extérieures :
  - Commission mobilité CCPL – Carlos CABRERA  
Les points abordés : proposition de subvention pour l'achat d'un vélo électrique, journée d'animation pour promouvoir l'extinction de l'éclairage public la nuit – à noter que toutes les communes du territoire interco éteignent la nuit avec des horaires différents -, surveillance de l'air à l'école, étude à venir sur le fonctionnement et les besoins du service à la demande.



- SIEG63 - Michel NORE

**1 – DCM 2021/32 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU PUY-DE-DOME**

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;

Vu la délibération 2017-03-25-07 du 25 mars 2017 portant sur la modification du nom du syndicat ;

Vu la délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;

Le SIEG du Puy-de-Dôme auquel la commune de THURET (Puy-de-Dôme) adhère, modifie ses statuts.

Le maire donne lecture du projet de statuts proposé par le SIEG du Puy-de-Dôme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

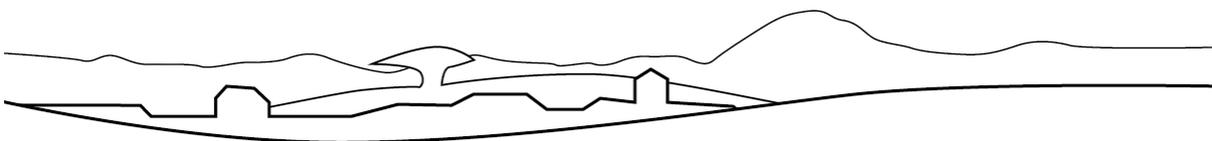
- **APPROUVE** les nouveaux statuts du SIEG et ses annexes 1, 2, 3, 4 et 5 et 5 ter, intégrant la fusion de certaines communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie
- **DONNE MANDAT** au maire, dans ce cadre, afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **16/09/2021**

- Point sur les dossiers en cours :

- Gare : Carlos CABRERA fait un point de situation du projet Gare : intervention au mois d'août de l'entreprise Delepine sur la toiture de la gare pour mettre hors d'eau le bâtiment (sans devis préalablement accepté) et l'attente du travail de métrage et de propositions d'aménagements confié aux architectes COUDERT VAILLANT. Plusieurs conseillers réinterrogent le projet, précisément en ce qui concerne la partie logement, considérant que la proximité de la voie ferrée et du silo rend ce bâtiment inhabitable. A l'issue d'une longue discussion, le conseil municipal décide de la tenue d'une réunion spécifique sur cette question dès la réception de l'étude réalisée par les architectes. Cette réunion aura pour but d'identifier l'ensemble des contraintes environnementales, techniques, financières, réglementaires...de l'aménagement du bâtiment historique et des hangars afin de déterminer celles qui peuvent être levées et celles qui remettraient en cause le projet en partie ou en totalité. La demande d'ouverture d'une halte ferroviaire, projet distinct mais en synergie avec l'achat et de la réhabilitation de la gare, sera intégré dans la réflexion.

- Aménagement cœur de bourg : l'appel d'offre sera lancé très prochainement par le Conseil Départemental dans le cadre d'un groupement de commandes avec ouverture des plis fixée le 15 octobre pour un premier coup de pelle avant la fin de l'année. Les prescriptions émises par l'architecte des Bâtiments de France sur la demande du permis d'aménager seront discutées avec lui lors d'une réunion sur site.



○ Personnel :

- Pôle Enfance :

## 2 – DCM 2021/33 HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL

Il est nécessaire d'accorder :

- 24 heures complémentaires à Madame Véronique GUIDOT
- 21 heures complémentaires à Madame Karine DEFABIANIS
- 4 heures complémentaires à Madame Victoria PASSARELLI

> pour le remplacement de Nathalie COUSTEIX, en congé maladie du 31 août au 24 septembre 2021.

- 20 heures complémentaires à Madame Aurélie ANDRIEUX
- 49.50 heures complémentaires à Madame Karine DEFABIANIS

> pour les grands ménages effectués en août 2021.

- 10 heures complémentaires à Madame Karine DEFABIANIS

> pour le remplacement d'Aurélie ANDRIEUX, en formation pour la préparation au concours d'Atsem les mercredis 22 et 29 septembre 2021.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires pour Mme GUIDOT, DEFABIANIS et ANDRIEUX sur la paie du mois de septembre 2021.
- **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6413 et 645 du budget 2021.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **16/09/2021**

## 3 – DCM 2021/34 ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE 2021 2022

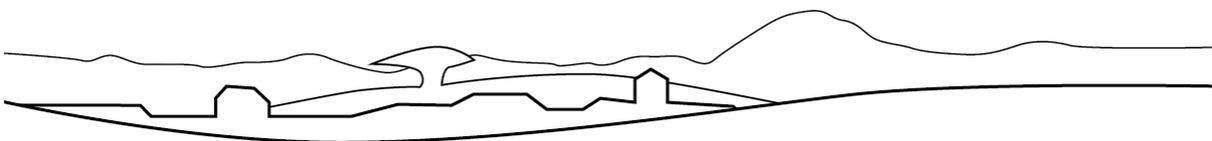
L'organisation de l'année scolaire 2021/2022 en ce qui concerne le personnel du Pôle Enfance est identique à celle de l'année passée, mis à part la direction du périscolaire du mercredi après-midi assuré à partir de septembre 2021 par la directrice des autres temps périscolaires.

Concernant la décision pour les postes de titulaires à temps non complet concernés par l'animation des T.A.P. de comptabiliser le temps correspondant en heures complémentaires régulières en raison de l'incertitude sur le devenir de la semaine à 4 jours et demi, une réflexion doit être engagée.

Aussi, Pierre LYAN propose de délibérer sur les heures effectuées en septembre, octobre et novembre 2021 et de faire un point sur ce dossier lors d'un des deux prochains conseils municipaux.

Compte-tenu de ces éléments et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le paiement en heures complémentaires du temps de travail correspondant aux T.A.P. pour :
  - Nathalie COUSTEIX, à raison de 15 heures par mois du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 30 novembre 2021.
  - Victoria PASSARELLI, à raison de 13 heures par mois du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 30 novembre 2021.
  - Aurélie ANDRIEUX, à raison de 15 heures par mois du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 30 novembre 2021.



- Karine DUPRE, à raison de 15 heures par mois du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 30 novembre 2021.
- Véronique GUIDOT, à raison de 15 heures par mois du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 30 novembre 2021.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **16/09/2021**

- Pôle Technique : les candidatures à l'offre d'emploi sur le poste vacant d'adjoint technique polyvalent en milieu rural ont été reçues jusqu'au 10 septembre. Les conseillers sont invités à les examiner via le lien envoyé par mail et proposer à Marina SCACHE une sélection pour les entretiens. Une nouvelle procédure de recrutement interviendra prochainement pour l'autre poste d'adjoint technique polyvalent en milieu rural, vacant en raison de la mise en disponibilité de l'agent pour une période de 3 ans.

- Intercommunalité : Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) / Projet de Territoire et Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH) sont des dossiers impliquants. Concernant le PLUi, Michel NORE proposera très prochainement une réunion de travail pour examiner le rendu du bureau d'étude sur les demandes formulées par la commune. Concernant le Projet de territoire, en l'absence de réponses des autres élus, Pierre LYAN a répondu personnellement au questionnaire proposé par le bureau d'étude. Il transmettra ces éléments à chacun ainsi que la synthèse des réponses de l'ensemble des communes du territoire intercommunal.
- Assainissement du bourg et droit à construire : la DDT service de l'eau a émis un nouvel avis négatif sur un certificat d'urbanisme opérationnel, le 3<sup>ème</sup> sur 3 en 2021 malgré sa décision d'étudier ces demandes au cas par cas. Pierre LYAN proposera au prochain conseil une délibération saisissant le préfet à ce sujet.
- Finances :

#### **4 – DCM 2021/35 TARIFS DES TEMPS PERISCOLAIRES 2021 2022**

> PAUSE MERIDIENNE :

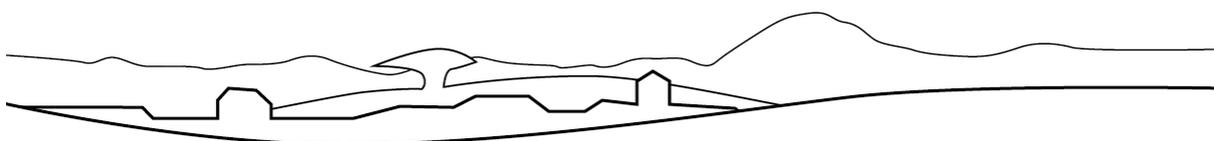
- Vu le coût réel du service pause méridienne – animation et repas - calculé à 4.08 € pour la part animation (à partir du compte administratif 2020).
- Vu la convention de repas livrés pour l'année scolaire 2021-2022 en date du 24 juin 2021 avec le Gourmet Fiolant prestataire de service « restauration scolaire » pour un prix du repas enfant à 3.68 € TTC.
- Conformément à la convention d'objectifs et de financement avec la CAF et la mise en œuvre en septembre 2018 de tarifs « repas+animation » de la pause méridienne à moduler en fonction du quotient familial.

Compte-tenu de la participation de certaines communes de domicile des enfants scolarisés à l'école Marcel BALNY.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **FIXE** le prix de la cantine scolaire facturé aux familles pour l'année scolaire 2021-2022 :

| DOMICILE      | COUT REEL DE LA PAUSE MERIDIENNE ANIMATION ET REPAS/JOUR | PARTICIPATION DE LA COMMUNE DU DOMICILE |                   | PRIX DE LA PAUSE MERIDIENNE ANIMATION ET REPAS/JOUR |                   |
|---------------|--|---|-------------------|---|-------------------|
|               |  | Tranche 1 < 500 €                       | Tranche 2 > 500 € | Tranche 1 < 500 €                                   | Tranche 2 > 500 € |
| <b>THURET</b> | 7,76 €   | 4.28 €                                  | 4.08 €            | 3,48 €  | <b>3,68 €</b>     |



|  |        |        |        |        |               |
|--|--------|--------|--------|--------|---------------|
| SARDON   | 7,76 € | 3.28 € | 3.08 € | 4,48 € | <b>4,68 €</b> |
| BUSSIÈRES<br>ET PRUNS                              | 7,76 € | 2,35 € | 2,15 € | 5,41 € | <b>5,61 €</b> |
| BAS ET<br>LEZAT                                    | 7,76 € | 2,10 € | 1,90 € | 5,66 € | <b>5,86 €</b> |
| St ANDRE LE<br>COQ                                 | 7,76 € | 1,20 € | 1,00 € | 6.56 € | <b>6.76 €</b> |
| ST CLEMENT<br>DE REGNAT<br>VILLENEUVE<br>LES CERFS | 7,76 € | 0,20 € | - €    | 7,56 € | <b>7,76 €</b> |

> PERISCOLAIRE DU MERCREDI :

- Vu la décision du Conseil Municipal d'intégrer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019, dans les tarifs de l'ALSH périscolaire du mercredi, le coût réel de la pause méridienne selon le domicile de l'enfant scolarisé à l'école Marcel Balny de Thuret.
- Vu le coût réel du service pause méridienne à partir du compte administratif 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **FIXE** pour l'année scolaire 2021/2022 les tarifs de l'ALSH périscolaire mercredi après-midi comme suit :

| Q.F.       | Scolarisé à l'école de Thuret et habitant la commune de Thuret |            |
|------------|--|------------|
|            | sans repas   | avec repas |
| 0 à 550    | 2,00 €   | 5,48 €     |
| 551 à 700  | 3,00 €   | 6,68 €     |
| 701 à 950  | 4,50 €   | 8,18 €     |
| 951 à 1500 | 6,00 €   | 9,68 €     |
| 1501 et +  | 8,00 €   | 11,68 €    |

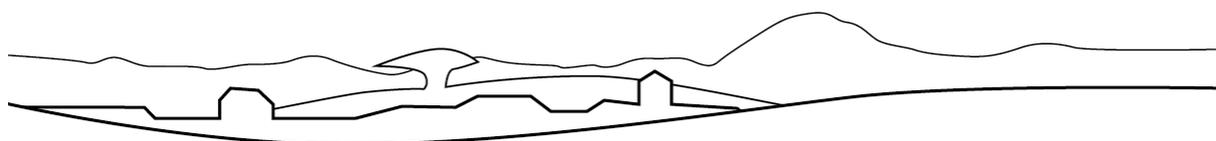
| Q.F.       | Scolarisé à l'école de Thuret et habitant la commune de Sardon |            |
|------------|--|------------|
|            | sans repas   | avec repas |
| 0 à 550    | 2,00 €   | 6,48 €     |
| 551 à 700  | 3,00 €   | 7,68 €     |
| 701 à 950  | 4,50 €   | 9,18 €     |
| 951 à 1500 | 6,00 €   | 10,68 €    |
| 1501 et +  | 8,00 €   | 12,68 €    |

| Q.F.       | Scolarisé à l'école de Thuret et habitant la commune de Bas et Lezat |            |
|------------|--|------------|
|            | sans repas   | avec repas |
| 0 à 550    | 2,00 €   | 7,66 €     |
| 551 à 700  | 3,00 €   | 8,86 €     |
| 701 à 950  | 4,50 €   | 10,36 €    |
| 951 à 1500 | 6,00 €   | 11,86 €    |
| 1501 et +  | 8,00 €   | 13,86 €    |

| Q.F.    | Scolarisé à l'école de Thuret et habitant la commune de Bussièrès et Pruns |            |
|---------|--|------------|
|         | sans repas   | avec repas |
| 0 à 550 | 2,00 €   | 7,41 €     |



|            |  |            |
|------------|--|------------|
| 551 à 700  | 3,00 €   | 8,61 €     |
| 701 à 950  | 4,50 €   | 10,11 €    |
| 951 à 1500 | 6,00 €   | 11,61 €    |
| 1501 et +  | 8,00 €   | 13,61 €    |
| Q.F.       | Scolarisé à l'école de Thuret et habitant les communes de Saint-André le Coq               |            |
|            | sans repas   | avec repas |
| 0 à 550    | 2,00 €   | 8,56 €     |
| 551 à 700  | 3,00 €   | 9,76 €     |
| 701 à 950  | 4,50 €   | 11,26 €    |
| 951 à 1500 | 6,00 €   | 12,76 €    |
| 1501 et +  | 8,00 €   | 14,76 €    |
| Q.F.       | Scolarisé à l'école de Thuret et habitant les communes de St-Clément, Villeneuve les Cerfs |            |
|            | sans repas   | avec repas |
| 0 à 550    | 2,00 €   | 9,56 €     |
| 551 à 700  | 3,00 €   | 10,76 €    |
| 701 à 950  | 4,50 €   | 12,26 €    |
| 951 à 1500 | 6,00 €   | 13,76 €    |
| 1501 et +  | 8,00 €   | 15,76 €    |
| Q.F.       | Non scolarisé à l'école de Thuret et non domicilié à Thuret                                |            |
|            | sans repas   | avec repas |
| 0 à 550    | 2,80 €   | 10,36 €    |
| 551 à 700  | 4,20 €   | 11,96 €    |
| 701 à 950  | 6,30 €   | 14,06 €    |
| 951 à 1500 | 8,40 €   | 16,16 €    |
| 1501 et +  | 11,20 €  | 18,96 €    |

> PERISCOLAIRE MATIN ET SOIR :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

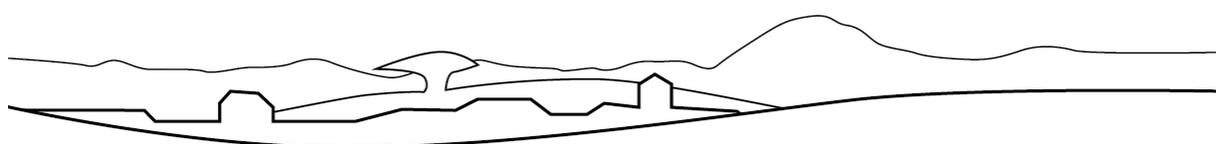
➤ **MAINTIENT** pour l'année scolaire 2021-2022 les tarifs de l'ALSH périscolaire matin et soir comme suit :

| Périscolaire du matin – 7h30/8h20 |                             | Périscolaire du soir – 16h30/18h30 |                             |
|-----------------------------------|-----------------------------|------------------------------------|-----------------------------|
| <i>Tranche 1 &lt; 500 €</i>       | <i>Tranche 2 &gt; 500 €</i> | <i>Tranche 1 &lt; 500 €</i>        | <i>Tranche 2 &gt; 500 €</i> |
| 1.40 € l'heure                    | 1.60 € l'heure              | 1.40 € l'heure                     | 1.60 € l'heure              |

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **20/09/2021**

**5 – DCM 2021/36 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

L'enseignante des CP a acheté directement pour sa classe cet été via le compte de sa coopérative scolaire des cahiers d'exercice et des manuels pour un montant total de 254 € et



demande si la mairie peut prendre en charge cette dépense exceptionnelle. Ces ouvrages d'apprentissage de la lecture au CP correspondent à une évolution des programmes.

Au vu de la facture correspondante, Pierre LYAN propose le remboursement de cette dépense par une subvention du même montant à la coopérative scolaire de la classe des CP.

Il a demandé à l'équipe enseignante de pouvoir anticiper, dans la mesure du possible, ces dépenses supplémentaires afin qu'elles puissent être comptabilisées, après accord du conseil municipal, dans les prévisions budgétaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire de la classe CP de l'école Marcel Balny d'un montant de 254 € correspondant au montant de la facture d'achat des cahiers d'exercice et manuels.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **16/09/2021**

- 2 dirigeants du club de football, Guy VAUCONSANT et Charlene DAIM, rencontrés en réunion avec Pierre LYAN et Marina SCACHE, ont présenté les difficultés du club à recruter des joueurs pour la saison 2021/2022 et présenté leur projet d'adhésion pour cette année en UFOLEP qui propose du football loisirs. Compte-tenu de ces éléments, le conseil municipal reporte l'examen de l'étude des travaux de réfection de l'éclairage public terrain de foot.

• Questions diverses :

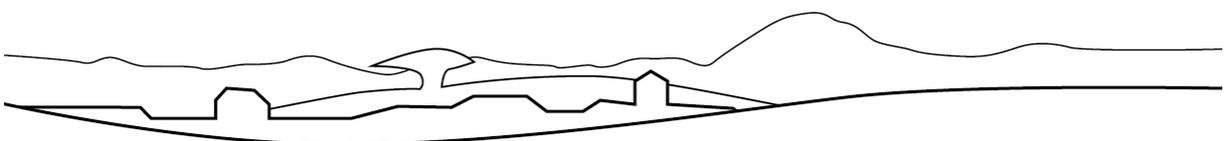
- Marina SCACHE propose d'organiser une permanence des élus.
- JP Auto demande une interdiction de circulation pour les poids lourds chemin Champ Patira afin que cette voie ne soit plus signalée par le GPS des camions de livraison notamment ceux de Bardyflore de gros tonnage.
- Thomas LAMBERT signale le stationnement gênant et dangereux d'un fourgon sur le trottoir de la rue des Dômes à son intersection avec la rue des Roules. Deux élus rencontreront le propriétaire du véhicule.
- Le conseil municipal s'inquiète des conséquences, pour les personnes sans moyen de locomotion, de la fermeture de la boulangerie, un jour supplémentaire, le mardi.

**La séance est levée à 21 heures 30**

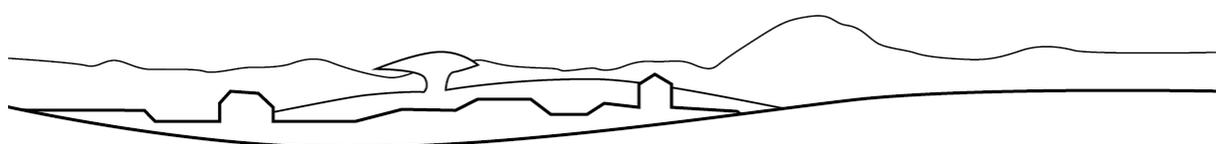
## Table des délibérations

*Toutes les délibérations sont par principe votées par scrutin public. Mention sera faite en cas de scrutin secret.*

|   |    |
|---|----|
| <a href="#">1 – DCM 2021/32 MODIFICATION DES STATUTS DU SIEG 63</a> .....                 | 26 |
| <a href="#">2 – DCM 2021/33 HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL</a> .....           | 27 |
| <a href="#">3 – DCM 2021/34 ORGANISATION RENTREE SCOLAIRE 2021 2022</a> .....             | 27 |
| <a href="#">4 – DCM 2021/35 TARIFS TEMPS PERISCOLAIRES 2021 2022</a> .....                | 28 |
| <a href="#">5 – DCM 2021/36 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE</a> ..... | 30 |



| <b>NOM Prénom</b>           | <b>Signature</b> | <b>NOM Prénom</b>        | <b>Signature</b> |
|-----------------------------|------------------|--------------------------|------------------|
| LYAN Pierre                 |                  | LAMBERT Thomas           |                  |
| SCACHE Marina               |                  | BOUCHET Vincent          |                  |
| LE FLOCH Christophe         |                  | LAURENT Georges          |                  |
| NORE Michel                 |                  | GANOT Régine             |                  |
| LHOSPITAL Cécile            |                  | PROLHAC-BARDIN<br>Joëlle |                  |
| VAYSSIE-ROQUES<br>Christine |                  | BRUN Hervé               |                  |
| SLIMANE Mehdi               |                  | ANDANSON Sylvie          |                  |
| CABRERA Carlos              |                  |                          |                  |



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 octobre 2021

**L'an deux mille vingt et un et le dix-huit du mois d'octobre à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme SCACHE Marina, Mr LE FLOCH Christophe, Mr NORE Michel, , Mr BOUCHET Vincent, Mme VAYSSIE ROQUES Christine, Mr CABRERA Carlos, Mme LHOSPITAL Cécile, , Mr LAMBERT Thomas, Mme GANOT Régine, , Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mr BRUN Hervé, ANDANSON Sylvie.

Excusé avec pouvoir : Mr LAURENT Georges a donné pouvoir à Mr LYAN Pierre

Excusé : Mr SLIMANE Mehdi

Ordre du jour :

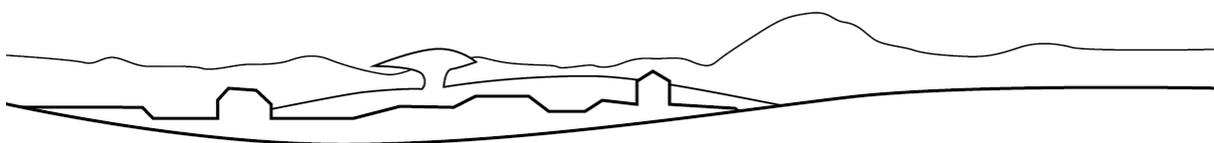
- Approbation du compte-rendu de la séance du 13 septembre 2021
- Point sur les délégations et réunions extérieures :
  - Réunion avec le Conseiller aux Décideurs Locaux
  - Comité Syndical du SIAEP
  - Commission CCPL Tourisme et communication
  - Réunion SNCF relative à l'évolution de la ligne Clermont-Fd-Paris
  - ...
- Point sur les dossiers en cours :
  - Gare : point d'avancée du dossier et proposition de rachat à l'EPF-Auvergne
  - Aménagement cœur de bourg : point d'avancée du dossier
  - Personnel :
    - Pôle Enfance : heures complémentaires de remplacement et point sur les heures liées aux TAP
    - Pôle Technique : point sur le poste vacant et suite du poste en CDD actuel
  - Intercommunalité : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH)
  - Assainissement du bourg et droit à construire
  - Finances : redevance occupation domaine public ouvrages distribution gaz, acceptation chèque MAIF remboursement sinistre, décision modificative, proposition de rachat d'une licence IV
- Questions diverses

Mme LHOSPITAL Cécile a été élue secrétaire.

- 
- Approbation du compte-rendu de la séance du 13 septembre 2021

Le compte-rendu de la séance du 13 septembre est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

- Point sur les délégations et réunions extérieures :
  - SIAEP



Réuni le 12 octobre à Ennezat, le comité syndical du SIAEP a arrêté le programme des travaux prévisionnels 2022 pour 1,9584 K€ + une tranche conditionnelle d'environ 150 000 €. Également en discussions et décisions, le renouvellement de l'accord cadre avec 4 entreprises retenues à 60% pour leur technicité et 40% pour leurs prix, l'avenant au contrat d'affermage avec la SEMERAP, la construction d'une 2ème cuve au réservoir d'Enval et le RQPS. L'objectif essentiel du SIAEP est d'augmenter le rendement du réseau d'eau par la recherche des fuites, la suppression et la sortie en limite de DP des branchements en plomb et la rénovation du réseau.

○ CCPL

La commission CCPL Tourisme et Communication s'est réunie à Thuret le 7 octobre. Étaient invités le nouveau directeur adjoint de la CCPL, Vincent BARGOIN, et Cédric CORRE, directeur de Terra Volcana, l'office de tourisme de Riom qui couvre les 2 EPCI CCPL et RLV. Ont été discutés et travaillés les points suivants :

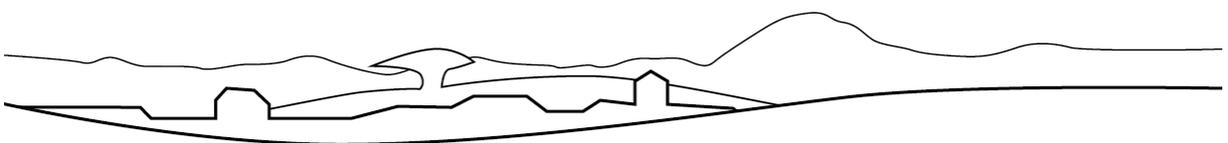
- concours technique possible de Terra Volcana avec intégration sur le site de la commune d'un lien dynamique vers l'OT et aide pour la publication des chambres et tables d'hôtes de la commune
- projet d'aire de camping-car à Maringues chiffré à 150 000 € et subventionné à 80% avec 6 emplacements et 2 autres possibles. Christine VAYSSIE-ROQUES a demandé que soit envisagé un tel aménagement à Thuret. Une fois l'aire réalisée sur Maringues, les 3 bourgs centre de l'EPCI seront équipés.
- Les panneaux signalétiques de randonnée ont fait l'objet de 3 déclarations préalables déposées en mairie et instruites par l'ADIT avec avis ABF. Bien que cette opération réalisée sur l'ensemble du territoire intercommunal soit entièrement prise en charge par la CCPL, le coût d'instruction des DP facturé 140€ l'une reviendra à la charge des communes sur lesquelles elles ont été déposées. Voir pour un remboursement éventuel de la CCPL.
- Afin de pallier un peu à la fermeture des services publics, la CCPL a ouvert le 1<sup>er</sup> octobre une Maison France Service à Luzillat avec 2 agents + 1 conseillère numérique et 18 services clients présents sur des permanences CAF, Mission Locale, CARSAT... Pierre LYAN rappelle l'inquiétude de l'AMRF sur le risque que les Maisons France Service vide les dispositifs mis en place dans les communes rurales tels que les points numériques et participe ainsi à la question du devenir des petites communes. Christine VAYSSIE ROQUES a demandé qu'une antenne avec présence des différents organismes de service public soit organisée dans toutes les communes.
- Proposition d'un abonnement de la CCPL à Panneau Pocket avec 1 accès pour chaque commune. Les communes déjà équipées de ce dispositif d'information, dont Thuret, n'ont pas d'intérêt à communiquer via le PP de la CCPL.

- Une visite du Fablab sera proposée prochainement aux élus.

○ Réunion avec le CDL

Le 5 octobre à 18h en mairie de Thuret, Pierre LYAN et Vincent BOUCHET, adjoint en charge des finances, ont rencontré Mr BOURSON, nouveau Conseiller aux Décideurs Locaux, suite à sa demande de rendez-vous pour se présenter. Mr BOURSON a profité de cette occasion pour remettre et expliquer aux élus un document de valorisation financière et fiscale ainsi que les ratios de niveau et de structure relatifs à la commune de Thuret pour l'année 2020. Il a rappelé ainsi son rôle de conseiller, disponible pour la préparation/confection du budget, une analyse financière prospective si besoin... Les documents présentés seront envoyés à l'ensemble des conseillers.

○ Réunion avec la SNCF



Dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur de la ligne des Trains d'Équilibre du Territoire Paris-Clermont-Ferrand, SNCF Réseau assure la maîtrise d'ouvrage d'une étude préliminaire de suppression des passages à niveau entre Riom et Randan dans le département du Puy-de-Dôme. Cette étude, financée par l'État et la région Auvergne-Rhône-Alpes, s'inscrit dans un temps d'aménagement progressif de la ligne. Une première phase d'étude, visant à élaborer différents scénarios de rétablissement des dessertes, a été confiée au bureau d'études INGEROP.

Afin de présenter le contexte de ce projet et d'échanger sur les modalités de concertation le Sous-Préfet de Riom a convié l'ensemble des acteurs du territoire concernés (maires, présidents d'EPCI, DREAL, Conseil Régional...) à un COPIL le 11 octobre à 14h30, à la Maison des Associations de Riom. A la suite de cette réunion à laquelle Pierre LYAN a participé, le bureau d'étude contactera les communes pour organiser d'autres réunions d'échanges par secteur d'études. Afin de préparer au mieux la prochaine rencontre, il est nécessaire de disposer d'un maximum d'éléments de réflexion, notamment en ce qui concerne les flux actuels et ceux possibles avec suppression des passages à niveau.

- Point sur les délégations et réunions extérieures :

- Gare

- Pour répondre aux interrogations de plusieurs conseillers exprimées lors de la séance du 13 septembre, Carlos CABRERA présente au conseil municipal le travail de la commission Gare : rencontre avec Patrice BOUDIEU, ancien cheminot et garde barrière pour les questions relatives au bruit et à la sécurité des habitants à proximité d'une voie ferrée, rencontre avec 3 artisans intéressés pour louer la partie hangar qui serait partitionnée en 3 espaces distincts, avec Bio Agri, la Chambre des Métiers afin de réfléchir au type d'occupation du hall d'entrée de la partie gare historique : espace de coworking, vente de produits agricoles locaux...

### 1 – DCM 2021/37 PROJET GARE

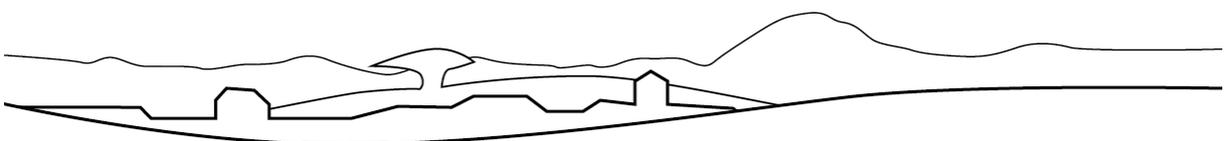
Afin d'avancer sur le projet Gare, de réaliser les travaux de rénovation de l'entrepôt pour y accueillir les 3 artisans intéressés et de continuer le travail d'études sur l'aménagement de la partie historique et les aménagements extérieurs dont l'assainissement, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention :

- **DECIDE** de racheter la gare à l'EPF-Auvergne
- **DEMANDE** au Maire de contacter l'EPF-Auvergne pour engager la procédure de rachat

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **10/11/2021**

Dans le même temps : relance des architectes pour le retour de leur travail sur la partie historique, demande de devis d'architectes pour la maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement de l'entrepôt dans un premier temps puis de la partie historique , contacts et « lobbying » pour une halte ferroviaire à Thuret.

- Aménagement cœur de bourg : point d'avancée du dossier  
Consultation des entreprises en cours, CAO (Commission d'Appel d'Offres) réunie dans une dizaine de jours.  
> A PREVOIR : communication sur le projet du cœur de bourg et les travaux à venir.
- Personnel :
  - Pôle Enfance : heures complémentaires de remplacement et point sur les heures liées aux TAP



**2 – DCM 2021/38 HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL**

Il est nécessaire d'accorder :

- 12 heures complémentaires à Madame Véronique GUIDOT
- 19.5 heures complémentaires à Madame Karine DEFABIANIS
- 4 heures complémentaires à Madame Victoria PASSARELLI
- > pour le remplacement du 1<sup>er</sup> au 22 octobre 2021 de Nathalie COUSTEIX en congé maladie

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires ci-dessus détaillées sur la paie du mois d'octobre 2021.
- **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 6411, 6413 et 645 du budget 2021.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **22/10/2021**

- Pôle Technique : point sur le poste vacant et suite du poste en CDD actuel

**3 – DCM 2021/39 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL SUR EMPLOI NON PERMANENT**

En raison de la vacance d'un poste d'adjoint technique, dans l'attente d'un nouveau recrutement et compte-tenu de l'activité importante à l'atelier municipal, il est nécessaire de créer à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2021 un poste d'adjoint technique à temps complet non permanent d'un mois renouvelable tous les mois jusqu'au 31 décembre 2021 en fonction des besoins, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité selon l'article 3 1° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** la création d'un emploi non permanent d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à l'atelier municipal, à temps complet, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité, d'un mois renouvelable en fonction des besoins du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2021.
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget 2021.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **28/10/2021**

**4 – DCM 2021/40 CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE AVEC DEMANDE DE SUPPRESSION SIMULTANEE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE AU CT DU CDG 63**

Vu la loi n° 84-53 du 26/01/84 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale et notamment l'article 34,

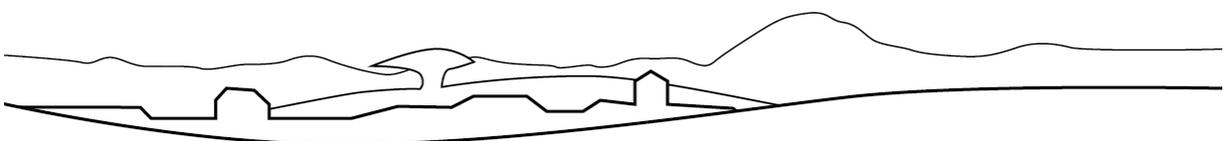
**ARTICLE 1 :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois,

Considérant la nécessité de créer un poste permanent d'agent de maîtrise à temps complet pour le Pôle Technique avec suppression simultanée d'un des deux postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

**ARTICLE 2 :**



Monsieur le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste d'agent de maîtrise à temps complet au 1<sup>er</sup> décembre 2021 avec suppression simultanée d'un des deux postes d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à temps complet (après avis du Comité Technique du CDG63)

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021 :

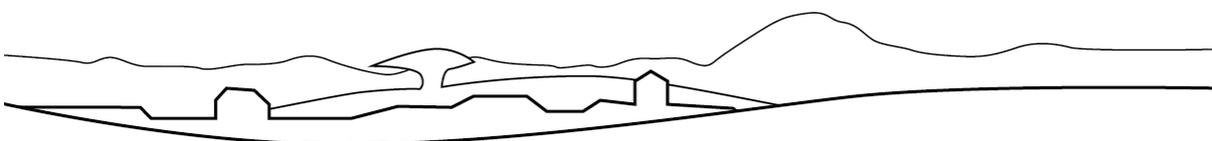
| <b>EMPLOIS PERMANENTS FONCTIONNAIRES</b>   | <b>Durée Hebdomadaire</b>                 | <b>Effectif Budgétaire</b> | <b>Effectif Pourvu</b> | <b>Fonctions</b>   |
|--|---|----------------------------|------------------------|--|
| <u>Filière Administrative :</u><br>Rédacteur Ppal 1 <sup>ère</sup> cl<br>Adjoint Adm 2 <sup>ème</sup> cl   | 35,00<br>20,00                            | 1<br>1                     | 1<br>1                 | Secrétaire Mairie<br>Secrétaire adjointe   |
| <u>Filière Technique</u><br>Adjoints Tech 2 <sup>ème</sup> cl<br>Adjoint Tech 2 <sup>ème</sup> cl<br><i>Poste à supprimer après avis CT</i><br>Agent de maîtrise<br>Adjoint Tech 2 <sup>ème</sup> cl<br>Adjoint Tech 2 <sup>ème</sup> cl | 35,00<br>35,00<br>35,00<br>30,50<br>26,00 | 1<br>1<br>1<br>1<br>1      | 1<br>0<br>0<br>1<br>1  | Agent polyvalent atelier<br>Agent polyvalent atelier<br>Agent polyvalent atelier<br>Agent cantine<br>Agent d'entretien |
| <u>Filière Médico-sociale</u><br>A.T.S.E.M. Ppale 1 <sup>ère</sup> cl  | 35,00                                     | 1                          | 1                      | A.T.S.E.M.   |
| <u>Filière Animation</u><br>Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> cl<br>Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> cl<br>Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> cl<br>Adjoint d'animation 2 <sup>ème</sup> cl                                     | 35,00<br>20,00<br>13,00<br>7,00           | 1<br>1<br>1<br>1           | 1<br>1<br>1<br>1       | Directrice ALSH<br>Animatrice<br>Animatrice<br>Animatrice  |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs ainsi présenté
- **DEMANDE** au comité technique du CDG 63 la suppression du poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe non pourvu
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges s'y rapportant sont inscrits au budget communal aux chapitres prévus à cet effet.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **22/10/2021**

- Intercommunalité : Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et Habitat (PLUiH)  
Le travail du cabinet d'étude est revenu pour avis et retour à la CCPL. Voir pour le classement du haut des parcelles contiguës à la « décharge » de Champ Robert + la décharge elle-même, qui sont des terres de très faible valeur agricole, en zone permettant l'implantation d'une « ferme solaire ».
- Assainissement du bourg et droit à construire : Christophe LEFLOCH est en contact avec Egis Eau pour le chiffrage des travaux demandés par la Police de l'Eau permettant la levée de l'interdiction des droits à construire (à préciser avec Mr



GONNELLE et/ou le service concerné) ainsi que pour étudier la construction d'une nouvelle station d'épuration dès 2023.

- Finances : redevance occupation domaine public ouvrages distribution gaz, acceptation chèque MAIF remboursement sinistre, décision modificative, proposition de rachat d'une licence IV

#### **5 – DCM 2021/41 MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ**

M. le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public (RODP) de la commune par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz n'avait pas été actualisé depuis un décret du 2 avril 1958. L'action collective des syndicats d'énergies, tels que le SICECO auquel notre commune adhère, a permis la revalorisation de cette redevance.

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 portant modification du régime des redevances pour occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages de transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières.

Il est proposé :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre de l'année précédente ;

- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier. La recette correspondant au montant de la redevance perçue sera inscrite au compte 70323 ;

- que la redevance due au titre de 2021 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1<sup>er</sup> janvier de cette année, soit une évolution de 1.27 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

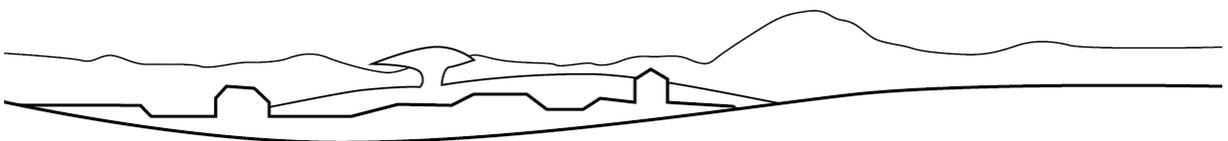
- **DECIDE** d'approuver les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution de gaz.
- **DIT** que la RODP 2021 de 415 €

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **22/10/2021**

#### **6 – DCM 2021/42 ACCEPTATION CHEQUE MAIF**

Suite au sinistre du 27/05/2021 (dégradation de 2 barrières devant l'école par un véhicule), la MAIF, assurance de la commune, a transmis un chèque d'un montant de **410.56 €** correspondant au remboursement des dégâts occasionnés moins la franchise de 150€ qui sera versée à l'aboutissement de la réclamation présentée à l'assurance adverse.

Ce chèque, pour être encaissé, doit être accepté par le Conseil Municipal.



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **ACCEPTE** le chèque reçu de **410.56 €**.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **22/10/2021**

#### 7 – DCM 2021/43 DECISION MODIFICATIVE

Il a été nécessaire de commander un ordinateur portable pour la direction de l'ALSH périscolaire, le précédent étant obsolète.

Les crédits n'ayant pas été prévus à l'opération 112 – Acquisition Pôle Enfance – du budget général, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter la décision modificative ci-dessous :

Dépenses d'investissement                      Dépenses d'investissement

**Article 2183-113**

- 1 000 €

**Article 2183 - 112**

+ 1 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** la décision modificative présentée par Monsieur le Maire.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **22/10/2021**

#### 8 – DCM 2021/44 ACHAT PAR LA COMMUNE D'UNE LICENCE IV

- Vu le Code de la santé publique notamment ses articles L3332-1-1, L3332-2, L3334-1,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article R2221-11,

Patrice ASPERT, propriétaire du restaurant « La Marmite » a pris sa retraite sans reprise du restaurant et propose à la commune de THURET la licence 4 attachée à cet établissement.

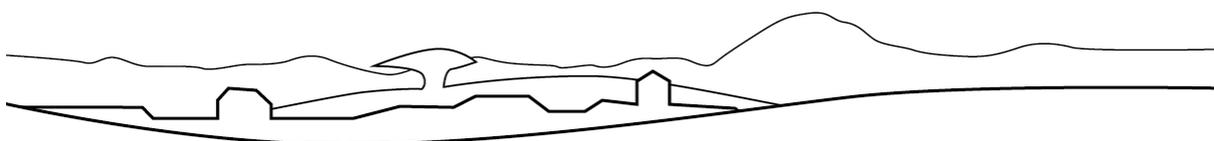
Il est à noter qu'il est interdit par la loi de créer ce type de licence hormis le dispositif 1 000 licences de 2019. Pour obtenir une licence IV, un nouvel exploitant, s'il n'en possède pas, doit en acquérir une.

Le départ de cette licence serait dommage et son acquisition éventuelle pourrait permettre à la mairie de soutenir un projet d'implantation de restaurant sur la commune.

En cas de carence de l'initiative privée, cette licence pourrait également être exploitée en régie.

- Considérant l'intérêt de cette licence pour l'animation de la commune et le développement économique local,
- Considérant que cette licence peut être conservée par la commune jusqu'à 5 ans sans exploitation avant sa péremption,
- Considérant qu'elle pourrait permettre à la mairie de soutenir un projet d'implantation sur la commune,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :



- **APPROUVE** l'achat par la mairie de la licence IV du restaurant « La Marmite » au prix proposé par Mr ASPERT de 4500 € (hors frais de notaire) pour une utilisation à l'appréciation communale
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure nécessaire à l'achat de cette licence, notamment à signer l'acte notarié (après choix du notaire), ainsi que tous les actes et documents relatifs à ce dossier
- **INSCRIT** les crédits correspondants au chapitre 20 du budget

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **22/10/2021**

• Questions diverses

Régulièrement, lors des labours, quelques agriculteurs empiètent sur le chemin qui longe leur champ réduisant ainsi petit à petit la largeur du chemin. Afin d'avoir une attitude générale sur cette question, début 2022, un groupe de travail (Régine, Hervé, Christophe, Pierre...) procèdera au recensement des chemins concernés (ainsi que des haies et arbres en bordure) puis prendra contact avec l'ADIT - Agence Départementale d'Ingénierie Territoriale - dans le cadre de ses missions d'assistance pour les problèmes d'exploitation de la voirie communale.

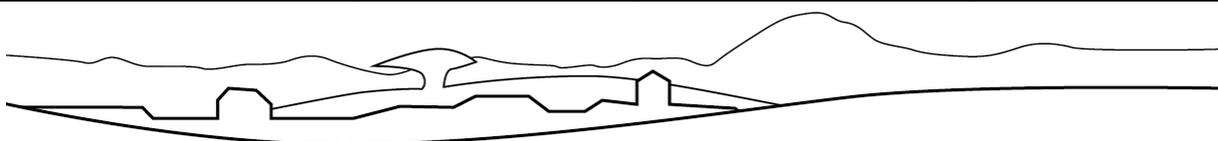
**La séance est levée à 22 heures 00**

## Table des délibérations

*Toutes les délibérations sont par principe votées par scrutin public. Mention sera faite en cas de scrutin secret.*

|  |    |
|--|----|
| <a href="#">1 – DCM 2021/37 RACHAT GARE.....</a>   | 50 |
| <a href="#">2 – DCM 2021/38 HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL .....</a>  | 50 |
| <a href="#">3 – DCM 2021/39 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE CONTRACTUEL SUR POSTE NON PERMANENT.....</a>   | 51 |
| <a href="#">4 – DCM 2021/40 CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE AVEC DEMANDE DE SUPPRESSION SIMULTANEE D'UN DES DEUX POSTES D'ADJOINT TECHNIQUE AU CT DU CDG63 .....</a> | 51 |
| <a href="#">5 – DCM 2021/41 MONTANT DE LA REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DE DISTRIBUTION DE GAZ.....</a>  | 53 |
| <a href="#">6 – DCM 2021/42 ACCEPTATION CHEQUE MAIF.....</a>   | 53 |
| <a href="#">7 – DCM 2021/43 DECISION MODIFICATIVE .....</a>  | 54 |
| <a href="#">8 – DCM 2021/44 ACHAT PAR LA COMMUNE D'UNE LICENCE IV.....</a>   | 54 |

| NOM Prénom               | Signature | NOM Prénom            | Signature |
|--------------------------|-----------|-----------------------|-----------|
| LYAN Pierre              |           | LAMBERT Thomas        |           |
| SCACHE Marina            |           | BOUCHET Vincent       |           |
| LE FLOCH Christophe      |           | LAURENT Georges       |           |
| NORE Michel              |           | GANOT Régine          |           |
| LHOSPITAL Cécile         |           | PROLHAC-BARDIN Joëlle |           |
| VAYSSIE-ROQUES Christine |           | BRUN Hervé            |           |
| SLIMANE Mehdi            |           | ANDANSON Sylvie       |           |
| CABRERA Carlos           |           |                       |           |



## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-deux du mois de novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mme SCACHE Marina, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Mme VAYSSIE ROQUES Christine, Mr CABRERA Carlos, Mme LHOSPITAL Cécile, , Mr LAMBERT Thomas, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mr BRUN Hervé, ANDANSON Sylvie (en visioconférence - conformément aux lois n° 2021-1040 du 5 août 2021, n°2021-689 du 31 mai 2021 et n°2021-1465 du 10 novembre 2021

*fixant les mesures dérogatoires applicables **jusqu'au 31 juillet 2022** et encadrant le régime transitoire de vigilance sanitaire afin de garantir la continuité institutionnelle des collectivités territoriales et de leurs groupements)*

Excusés avec pouvoir : Mr LAURENT Georges a donné pouvoir à Mr LYAN Pierre, Mme GANOT Régine a donné pouvoir à Christine VAYSSIE-ROQUES, Mr NORE Michel a donné pouvoir à Monsieur Hervé BRUN.

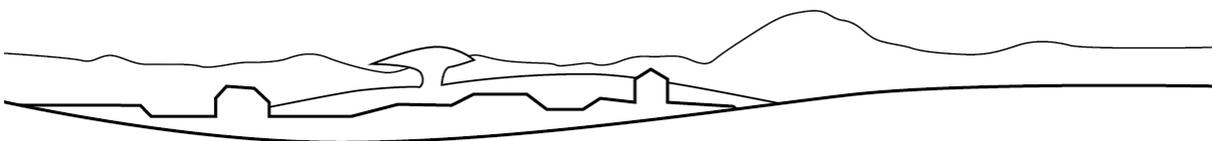
Excusé : Mr SLIMANE Mehdi

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la séance du 18 octobre 2021
- Point sur les délégations et réunions extérieures
  - 2<sup>ème</sup> réunion SNCF relative à l'évolution de la ligne Clermont-Fd-Paris
  - ...
- Point sur les dossiers en cours :
  - Gare : point d'avancée du dossier et procédure de rachat à l'EPF-Auvergne
  - Aménagement cœur de bourg : résultat de la commission d'appel d'offre et de la réunion de programmation des travaux
  - Personnel :
    - Pôle Enfance : heures complémentaires de remplacement et point sur les heures liées aux TAP
    - Pôle Technique : point sur le 2<sup>ème</sup> poste vacant
  - Finances : révision des tarifs de location des locaux municipaux, achat d'un four pour la salle des fêtes, décisions modificatives, remboursement visite médicale d'embauche, surtaxe assainissement, participation financière FSL
- Convention contrôle des poteaux incendie
- Convention « Lire et faire lire »
- Questions et informations diverses

Mme LHOSPITAL Cécile a été élue secrétaire.

- 
- Approbation du compte-rendu de la séance du 18 octobre 2021
    - Point sur les délégations et réunions extérieures



- 2<sup>ème</sup> réunion SNCF relative à l'évolution de la ligne Clermont-Fd-Paris, plusieurs agriculteurs présents à l'invitation de Pierre LYAN qui souhaite une totale transparence dans le cadre de cette réflexion sur la suppression des 3 passages à niveau sur la commune de Thuret et toutes les conséquences, remarques, questions à partir des usages de chacun, particuliers, agriculteurs, transporteurs, accès pompiers...Prochaine réunion in situ le 26 novembre à 13h30.
- ...
- Point sur les dossiers en cours :
  - Gare : point d'avancée du dossier et procédure de rachat à l'EPF-Auvergne

### 1 – DCM 2021/45 RACHAT DE LA GARE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Monsieur le Maire expose :

L'Etablissement public a acquis pour le compte de la commune de Thuret l'immeuble cadastré AK 214 d'une superficie de 3372 m<sup>2</sup>, afin de préparer l'aménagement de l'ancienne gare et les entrepôts attenants.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte administratif.

Le prix de cession hors tva s'élève à **90 000 €**. Sur ce montant s'ajoutent des frais de portage pour **1 486.32 €** dont le calcul a été arrêté au **30 juin 2022** et une tva sur marge de **297.26 €** (frais de portage) soit un prix de cession, toutes taxes comprises de : **91 783.58 €**.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés moins une abstention :

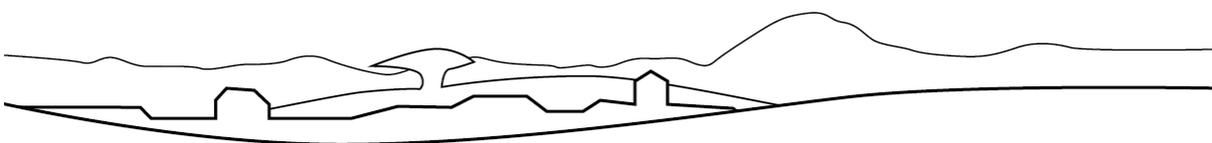
- **ACCEPTE** le rachat par acte administratif des immeubles cadastré AK 214.
- **ACCEPTE** les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette procédure,
- **DESIGNE le premier adjoint, comme signataire de l'acte,**
- **DE S'ENGAGER** à racheter à la demande de l'EPF Auvergne les biens acquis pour le compte de la commune dont l'aménagement est en cours de réalisation.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **26/11/2021**

> A prévoir : une rencontre avec les agriculteurs intéressés pour point de vente produits locaux et info auprès des chambres artisanal...pour location des entrepôts après rénovation et cloisonnement.

- Aménagement cœur de bourg : résultat de la commission d'appel d'offre, l'entreprise EUROVIA a été retenue. Début des travaux le 6 décembre sur la jonction des RD 210/RD 211 puis reprise mi-janvier avec une fin des travaux programmée en juin 2022. Prochaine réunion avec les concessionnaires le 26 novembre à 9h, réunions de chantier tous les mardis à 10h et rencontre avec l'ABF le 25 novembre à 10h. L'entreprise EUROVIA organisera une réunion technique avec les riverains en collaboration avec la mairie et le conseil départemental.

- Personnel :
  - Pôle Enfance : heures complémentaires de remplacement et point sur les heures liées aux TAP



2 – DCM 2021/46 DELIBERATION INSTITUANT LA MAJORATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,  
Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat,  
Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,  
Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,  
Vu le décret n° 2020-592 du 15 mai 2020 relatif aux modalités de calcul et à la majoration de la rémunération des heures complémentaires des agents de la fonction publique territoriale nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la compensation des heures complémentaires peut être réalisée, en tout ou partie, sous la forme d'un repos compensateur et qu'à défaut, les heures complémentaires accomplies sont indemnisées, par principe, sans majoration.

Il rappelle que les heures complémentaires correspondent aux heures effectuées au-delà de la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi à temps non complet et qui ne dépassent pas trente-cinq heures par semaine.

Le décret n°2020-592 du 15 mai 2020 prévoit la possibilité pour le conseil municipal de majorer les heures complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'instaurer un taux de majoration des heures complémentaires de 10 % pour chacune des heures complémentaires accomplies dans la limite du dixième des heures hebdomadaires de service afférentes à l'emploi à temps non complet concerné et de 25 % pour les heures suivantes jusqu'à la 35<sup>ème</sup> heure.
- **DIT** que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012 article 641 du budget.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **26/11/2021**

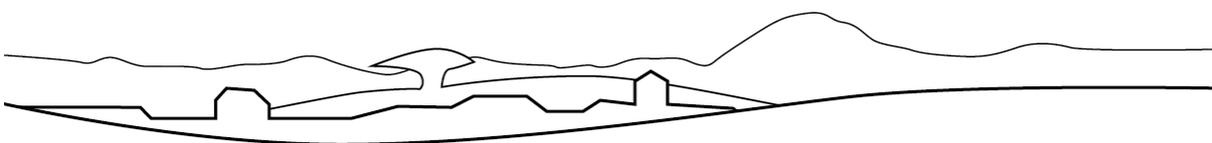
3 – DCM 2021/47 HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL

Il est nécessaire d'accorder :

- 8 heures complémentaires à Madame Véronique GUIDOT  
- 18 heures complémentaires à Madame Karine DEFABIANIS  
> pour le remplacement de Nathalie COUSTEIX, en congé maladie en novembre 2021

- 8.25 heures complémentaires à Madame Karine DEFABIANIS  
> pour sa mise à disposition sur l'ALSH extrascolaire des vacances d'automne.

D'autre part, concernant les agents titulaires à temps non complet intervenant sur le temps périscolaire des TAP, l'incertitude sur le devenir de la semaine scolaire à 4 jours et demi conduit le conseil municipal à maintenir sa décision, pour l'année scolaire en cours, de comptabiliser le temps correspondant aux TAP en heures complémentaires régulières.



La rémunération de ces heures, incluses dans l'annualisation des agents concernés, seront majorées conformément à la délibération précédente.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le paiement des heures complémentaires de remplacement de Nathalie COUSTEIX ci-dessus sur la paie du mois de novembre 2021.
- **DIT** que les crédits seront prévus aux articles 641 et 645 du budget 2021.
- **AUTORISE** le paiement en heures complémentaires du temps de travail correspondant aux T.A.P. pour :
  - Nathalie COUSTEIX, à raison de 15 heures par mois jusqu'au 31 août 2022.
  - Victoria PASSARELLI, à raison de 11.25 heures par mois jusqu'au 31 août 2022
  - Aurélie ANDRIEUX, à raison de 15 heures par mois jusqu'au 31 août 2022.
  - Karine DUPRE, à raison de 15 heures par mois jusqu'au 31 août 2022.
  - Véronique GUIDOT, à raison de 15 heures par mois jusqu'au 31 août 2022.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **26/11/2021**

#### **4 – DCM 2021/48 CREATION POSTE POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE POLE ENFANCE**

Compte-tenu d'une augmentation des effectifs sur la pause méridienne et le périscolaire du soir, Monsieur le Maire propose la création d'un poste non permanent d'adjoint d'animation afin de renforcer l'équipe d'encadrement sur ces deux temps de l'ALSH périscolaire jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** la création d'1 poste d'adjoint d'animation pour accroissement temporaire d'activité sur le Pôle Enfance pour assurer l'encadrement des temps périscolaires du midi et du soir les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 11h30 à 13h30 et de 16h30 à 18h30 du 22 novembre 2021 au 7 juillet 2022 pendant les périodes scolaires.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **26/11/2021**

- Pôle Technique : point sur le 2<sup>ème</sup> poste vacant : l'offre d'emploi pour le poste d'agent de maîtrise polyvalent en milieu rural sera publié prochainement avec comme date limite de dépôt des candidatures fin 2021 et les entretiens tout début janvier.

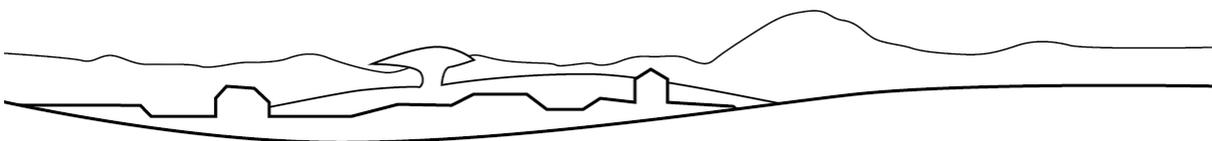
- Finances : révision des tarifs de location des locaux municipaux (des propositions seront faites pour être examinées lors du conseil de décembre), achat d'un four pour la salle des fêtes, décisions modificatives, remboursement visite médicale d'embauche, surtaxe assainissement, participation financière FSL

#### **5 – DCM 2021/49 PARTICIPATION FINANCIERE AU FOND SOLIDARITE LOGEMENT**

Comme chaque année, le Conseil Départemental sollicite les communes du Puy-de-Dôme, hors territoire métropolitain (Clermont Auvergne Métropole a pris la compétence FSL au 01/01/2019), pour contribuer au financement du Fonds Solidarité Logement, dispositif permettant d'accompagner les familles les plus en difficultés et leur garantir des conditions de vie décentes dans un logement adapté à leurs besoins.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de participer au FSL 2021 à hauteur de 500 €.



Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **26/11/2021**

**6 – DCM 2021/50 ACHAT PAR LA COMMUNE D'UN FOUR PROFESSIONNEL D'OCCASION A MR PATRICE ASPERT**

Patrice ASPERT, propriétaire du restaurant « La Marmite » a pris sa retraite au 1<sup>er</sup> septembre 2021 sans reprise du restaurant et met en vente différents matériels et mobiliers dont il n'aura plus l'usage.

Pierre LYAN estime que le four professionnel pourrait intéresser la commune afin d'équiper l'espace cuisine de la salle du bas de la salle des fêtes.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'achat par la mairie du four professionnel d'occasion du restaurant « La Marmite » au prix de : 150 €
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant au nom de Mr ASPERT pour son achat
- **INSCRIT** les crédits correspondants au chapitre 20 – programme 116 « Aménagement Salle des Fêtes » du budget 2021

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **26/11/2021**

**7 – DCM 2021/51 DECISION MODIFICATIVE**

Monsieur le Maire a procédé à la commande en urgence d'un purificateur d'air pour la cantine scolaire, permettant ainsi à la mairie de bénéficier sur cet équipement d'une subvention du Conseil Régional à hauteur de 80%.

De plus, suite au vol commis à l'atelier municipal, il est nécessaire de racheter du matériel de rééquipement.

Les crédits n'ayant pas été prévus pour ces deux opérations, il est nécessaire de voter la décision modificative ci-dessous :

Dépenses d'investissement

**Article 2313-102**  
- 5 500 €

Dépenses d'investissement

**Article 2184-114**  
+ 2 500 €  
**Article 2158-107**  
+ 3 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VOTE** la décision modificative présentée par Monsieur le Maire

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **26/11/2021**

**8 – DCM 2021/52 REMBOURSEMENT FRAIS VISITE MEDICALE EMBAUCHE**

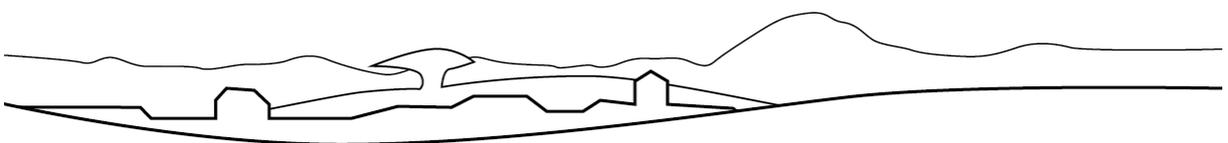
A l'issue de la visite médicale d'embauche de Nicolas DUCLOS, le médecin, faute d'une demande écrite de la mairie, lui a fait payer les honoraires correspondants, soit 25 €.

Cette somme doit donc être remboursée à Monsieur DUCLOS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** le maire à émettre un mandat de 25 € sur le compte de Nicolas DUCLOS en remboursement des frais relatifs à sa visite médicale d'embauche.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **26/11/2021**



**9 – DCM 2021/53 SURTAXE D'ASSAINISSEMENT 2022**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil qu'ils disposent, pour 2022, de toute liberté pour fixer le montant de la surtaxe d'assainissement revenant à la commune, et rappelle que l'année précédente la redevance d'assainissement se décomposait comme suit :

- abonnement : **15 €** hors T.V.A.
- surtaxe d'assainissement communale hors T.V.A. par m3 : **1.50 €**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** de fixer le montant de la surtaxe d'assainissement à facturer en 2022 pour le compte de la commune :

- abonnement : **20 €** hors T.V.A.
- surtaxe d'assainissement communale hors T.V.A. par m3 : **1.60 €**

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **26/11/2021**

- Convention contrôle des poteaux incendie

**10 – DCM 2021/54 CONVENTION DE PRESTATION DE CONTROLE DES POTEAUX INCENDIE**

Le Conseil Municipal de Thuret a confié par convention de prestation de service à la SEMERAP l'entretien et la réparation des poteaux d'incendie de la commune.

Cette convention arrivant à son terme au 31/12/2021, il convient d'en établir une nouvelle.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confier à nouveau cette mission à la SEMERAP, dans les mêmes conditions que la précédente avec contrôles annuels, et donne lecture du projet de convention.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention de prestation de service proposée par la SEMERAP
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cette convention.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **9/12/2021**

- Convention « Lire et faire lire »

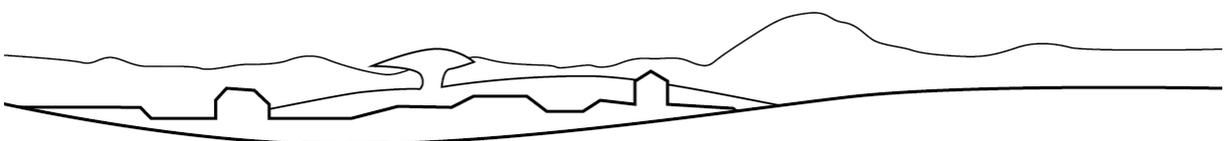
**11 – DCM 2021/55 COVENTION POUR « LIRE ET FAIRE LIRE »**

La Ligue de l'enseignement 63 propose de s'associer à la Commune de Thuret dans le cadre du programme national « Lire et faire lire » afin d'en officialiser les actions à l'école et à la bibliothèque municipale visant à développer le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle chez les enfants par l'intervention de bénévoles seniors.

Cette adhésion comprend :

- une participation financière qui s'élèverait, pour la commune de Thuret dont le nombre la population est inférieure à 1 000 habitants, à la somme de 50 € annuelle
- un coût séances en fonction du calendrier de cette activité estimé forfaitairement à 50 € pour l'année scolaire 2021/2022.

Soit pour la commune de Thuret une participation totale de 100 €, comme les deux années précédentes, permettant ainsi de contribuer aux frais de coordination et d'assurer la pérennité de ce dispositif.



Après avoir pris connaissance de la convention et avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention pour « Lire et faire lire ».
- **DIT** que le montant total de la participation de 100 € sera inscrit au budget.

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **26/11/2021**

- Convention d'utilisation des locaux de la commune pour l'ALSH extrascolaire

### 12 – DCM 2021/56 CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DE LA COMMUNE POUR L'ALSH EXTRASCOLAIRE

Monsieur le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la convention d'utilisation des locaux de la commune de Thuret proposée par la CCPL pour son ALSH intercommunal. A la différence de celle votée le 29/06/2020 pour l'année 2020, elle prévoit un renouvellement chaque année par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la convention d'utilisation des locaux de la commune de THURET par l'ALSH extrascolaire intercommunal
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

Date de réception en sous-préfecture de Riom et de publication en mairie le : **26/11/2021**

- Questions et informations diverses : pose des décors de Noël le samedi 4 décembre par les élus à Chassenet et à Thuret.

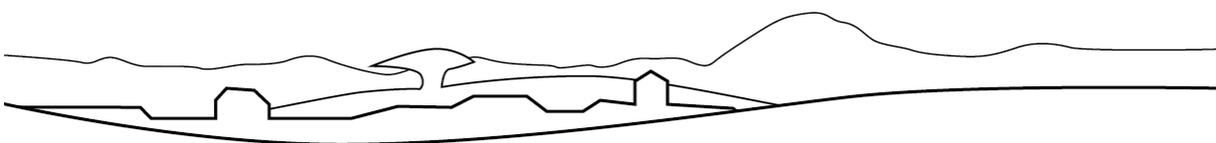
**La séance est levée à 21 heures 45**

## Table des délibérations

*Toutes les délibérations sont par principe votées par scrutin public. Mention sera faite en cas de scrutin secret.*

|  |    |
|--|----|
| <a href="#">1 – DCM 2021/45 RACHAT DE LA GARE A L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER</a> .....                           | 38 |
| <a href="#">2 – DCM 2021/46 DELIBERATION INSTITUANT LA MAJORATION DES HEURES COMPLEMENTAIRES</a> .....             | 39 |
| <a href="#">3 – DCM 2021/47 HEURES COMPLEMENTAIRES PERSONNEL COMMUNAL</a> .....                                    | 40 |
| <a href="#">4 – DCM 2021/48 CREATION POSTE POUR ACCROISSEMENT D'ACTIVITE POLE ENFANCE</a> .....                    | 40 |
| <a href="#">5 – DCM 2021/49 PARTICIPATION FINANCIERE AU FONDS DE SOLIDARITE LOGEMENT</a> .....                     | 41 |
| <a href="#">6 – DCM 2021/50 ACHAT PAR LA COMMUNE D'UN FOUR PROFESSIONNEL D'OCCASION A MR PATRICE ASPERT</a> .....  | 41 |
| <a href="#">7 – DCM 2021/51 DECISION MODIFICATIVE</a> .....  | 41 |
| <a href="#">8 – DCM 2021/52 REMBOURSEMENT FRAIS VISITE MEDICALE EMBAUCHE</a> .....                                 | 42 |
| <a href="#">9 – DCM 2021/53 SURTAXE D'ASSAINISSEMENT 2022</a> .....  | 42 |
| <a href="#">10 – DCM 2021/54 CONVENTION DE PRESTATION DE CONTROLE DES POTEAUX D'INCENDIE</a> .....                 | 42 |
| <a href="#">11 – DCM 2021/55 CONVENTION POUR « LIRE ET FAIRE LIRE »</a> .....                                      | 42 |
| <a href="#">12 – DCM 2021/56 CONVENTION D'UTILISATION DES LOCAUX DE LA COMMUNE POUR L'ALSH EXTRASCOLAIRE</a> ..... | 43 |

| NOM Prénom | Signature | NOM Prénom | Signature |
|------------|-----------|------------|-----------|
|------------|-----------|------------|-----------|



|                             |  |                          |  |
|-----------------------------|--|--------------------------|--|
| LYAN Pierre                 |  | LAMBERT Thomas           |  |
| SCACHE Marina               |  | BOUCHET Vincent          |  |
| LE FLOCH Christophe         |  | LAURENT Georges          |  |
| NORE Michel                 |  | GANOT Régine             |  |
| LHOSPITAL Cécile            |  | PROLHAC-BARDIN<br>Joëlle |  |
| VAYSSIE-ROQUES<br>Christine |  | BRUN Hervé               |  |
| SLIMANE Mehdi               |  | ANDANSON Sylvie          |  |
| CABRERA Carlos              |  |                          |  |

